



## Conseil économique et social

Distr. générale  
29 mars 2010  
Français  
Original : anglais

**Pour examen**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Session annuelle de 2010**

1<sup>er</sup>-4 juin 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Annexes actualisées du plan stratégique à moyen terme**

**Annexe I : Cadre de résultats par domaine d'intervention**

**Annexe II : Partie 1. Cadre intégré de suivi et d'évaluation  
Partie 2. Principaux indicateurs de succès**

#### *Résumé*

Le présent document contient le cadre de résultats révisé, le cadre intégré de suivi et d'évaluation et les principaux indicateurs de succès du plan stratégique à moyen terme, qui doivent guider les activités du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dans la présente phase de la période couverte par le plan.

Plusieurs des cibles et indicateurs de l'UNICEF ont été modifiés et mis à jour lorsqu'il y avait lieu en fonction des enseignements tirés de l'expérience, des tendances et des changements apportés aux priorités stratégiques à l'issue de l'examen approfondi mené en 2009-2010 (E/ICEF/2010/9). L'UNICEF encouragera les gouvernements à collecter et analyser des données ventilées par sexe, par quintiles de revenu et par emplacement géographique et les y aidera dans la mesure du possible. Le cadre intégré de suivi et d'évaluation a également été mis à jour afin de tenir compte des modifications des priorités stratégiques et des activités déjà réalisées.

---

\* E/ICEF/2010/8.



## Annexe I

### Cadre de résultats par domaine d'intervention

#### Domaine d'intervention 1 : survie et développement du jeune enfant

**Objectif stratégique** – Faire en sorte que les pays se dotent des capacités et des systèmes requis pour garantir le droit à la survie, à la croissance et au développement des enfants et leur assurer le meilleur état de santé possible dans tous les contextes, notamment les situations d'urgence humanitaire, de relèvement et d'instabilité.

**Objectifs prioritaires** – Objectifs du Millénaire pour le développement : objectif 1, réduire l'extrême pauvreté et la faim (cible 1.C : réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim; indicateur 1.8 : prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans); objectif 4, réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans (cible 5.A : réduire des deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, indicateurs 4.1 : taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans; 4.2 taux de mortalité infantile; 4.3 proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole); objectif 5, améliorer la santé maternelle (cible 5.A : réduire des trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle; indicateurs 5.1 : taux de mortalité maternelle; 5.2 proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié); objectif 6, combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies (cible 6.C : d'ici à 2015, avoir arrêté et commencé à inverser la progression du VIH/sida; 6.7 proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide; 6.8 proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre et traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés); objectif 7, préserver l'environnement (cible 7.C : réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement de base; indicateurs 7.8 proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée; 7.9 proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées).

**Objectifs et engagements connexes** – Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (cible 3.A : éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire); objectif 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement (cible 8.E : en coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement; cible 8.F : en coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et des communications, profitent au plus grand nombre); Convention relative aux droits de l'enfant : articles 6 et 24; *Un monde digne des enfants* (Objectif 1 : promouvoir une vie plus saine) : « Prendre soin de chaque enfant » – Il importe d'assurer aux enfants le meilleur départ possible dans la vie. Leur survie, leur protection, leur croissance et leur développement dans des conditions de bonne santé et de bonne nutrition sont le socle sur lequel s'appuie le développement humain.

#### Principal résultat escompté 1 : appui aux capacités nationales pour atteindre l'objectif 1 du Millénaire pour le développement en améliorant la nutrition des enfants par des pratiques améliorées et un meilleur accès aux produits de base et aux services

Cibles	Indicateurs	Domaines de coopération	Couverture
1. Améliorer les pratiques d'alimentation complémentaire en s'intéressant particulièrement aux groupes défavorisés de la population	1.1 Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 8 mois qui reçoivent des denrées alimentaires solides et semi-solides <sup>1</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide aux pays pour l'investissement nécessaire à la réduction de la prévalence des cas d'hypotrophie nutritionnelle</li> <li>Plaidoyer et appui technique en vue de l'élaboration de politiques et directives nationales sur l'alimentation complémentaire et les soins et le développement de la petite enfance</li> </ul>	Tous les programmes de pays, surtout ceux dans lesquels la malnutrition, les carences en oligoéléments et l'anémie sont des problèmes de santé publique.

<sup>1</sup> Cet indicateur avait été calculé pour les enfants nourris au sein âgés de 6 à 9 mois. La nouvelle recommandation mondiale tend à ce que l'indicateur soit calculé pour tous les enfants âgés de 6 à 8 mois.

<i>Cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
	1.2 Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui reçoivent des denrées alimentaires d'appoint (dont des rations de lait, pour les enfants qui ne sont pas nourris au sein) avec la fréquence minimum ou plus souvent (ventilation par mode d'allaitement, par sexe, par quintile de patrimoine et par lieu de résidence) <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche des motifs sociaux, culturels, économiques et autres, déterminant un changement de comportement</li> <li>• Appui technique aux plans et aux budgets nationaux pour la nutrition équitables et axés sur les données et les résultats</li> <li>• Plaidoyer et appui technique en vue de l'élaboration des législations adéquates concernant l'enrichissement des produits alimentaires et du contrôle de leur application et exécution de programmes à cette fin</li> <li>• Application au plan communautaire de la méthode dite des trois « A » (appréciation, analyse et action) concernant les pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et systèmes et réseaux d'appui visant à instituer une aide communautaire à l'allaitement au sein exclusivement, aux pratiques d'alimentation complémentaire prévoyant des services d'information et de conseil</li> </ul>	Intervenir prioritairement au niveau infranational des pays présentant des écarts importants
2. D'ici à la fin 2013, qu'au moins 50 pays mettent en œuvre des programmes efficaces d'apport d'oligoéléments et des programmes d'enrichissement des produits alimentaires adaptés aux jeunes enfants	2.1 Nombre de pays ayant des programmes ciblés de prévention de l'anémie chez les enfants âgés de 6 à 23 mois grâce à des apports en fer, en oligoéléments multiples à teneur en fer ou en produits alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction de soins psychosociaux dans les programmes de suivi et de soutien de la croissance</li> <li>• Appui aux partenaires pour mener de vastes campagnes de communication sur l'enrichissement des produits alimentaires, y compris au moyen de suppléments en fer</li> <li>• Programmes consacrés au rôle des parents en matière d'alimentation appropriée et au développement psychosocial et cognitif des enfants, une attention particulière étant apportée aux nouveau-nés et aux enfants de moins de 3 ans</li> </ul>	
3. Les programmes d'enrichissement des aliments et des condiments en oligoéléments essentiels touchent plus de 80 % des ménages et visent particulièrement les groupes de la population faiblement couverts.	3.1 Pourcentage de ménages consommant suffisamment de sel iodé (ventilation par quintile de patrimoine et par lieu de résidence)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer les programmes de communication pour le développement tenant compte de la problématique hommes-femmes</li> <li>• Fourniture de produits de base ou appui au développement des capacités nationales d'approvisionnement en compléments nutritifs</li> <li>• Fourniture de produits de base ou appui pour remédier aux carences en oligoéléments</li> <li>• Réunir ou organiser aux échelons mondiaux et locaux des partenaires qui œuvreront pour améliorer la nutrition de l'enfant, notamment des partenariats privés dans les domaines requis, dont les programmes d'enrichissement des produits alimentaires</li> </ul>	

<sup>2</sup> Nouvel indicateur mondial, qui figure dans *Indicators for Assessing Infant and Young Child Feeding Practices*.

**Principal résultat escompté 2 : appui aux capacités nationales pour atteindre les objectifs 4 et 5 grâce à une couverture accrue des ensembles intégrés de services et à une amélioration des pratiques et du cadre d'action**

<i>Cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
4. Augmenter le taux de couverture des actions préventives et des interventions directes à fortes incidences pour les femmes, les filles et les garçons en s'intéressant particulièrement aux groupes de la population faiblement couverts	4.1 Pourcentage d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (ventilation par sexe, quintile de patrimoine et par lieu de résidence)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser les investissements, les budgets et les dépenses des donateurs, aux échelons national et local, et des ménages dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement</li> <li>Aide aux pays pour l'investissement nécessaire à la réalisation des objectifs 1, 4, 5, 6 et 7 du Millénaire pour le développement</li> <li>Renforcement des programmes et politiques pour atteindre ou dépasser, au plan national, dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, l'objectif 7 C du Millénaire, afin de parvenir à une situation équitable</li> <li>Appui technique aux plans de secteur et aux budgets équitables, axés sur les données et les résultats</li> <li>Harmonisation et alignement accrus dans les domaines de collaboration interinstitutions</li> <li>Préconiser et appuyer la mobilisation de ressources destinées à la réduction de la mortalité maternelle et celle des enfants de moins de 5 ans, au programme « Eau, assainissement et hygiène pour tous » (WASH) et à la nutrition et au développement du jeune enfant en partenariat avec les pouvoirs publics et les fonds mondiaux, entre autres</li> <li>Adopter des démarches équitables et tenant compte de la problématique hommes-femmes lors de la conception et de l'application d'ensembles de mesures concertées dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'application du programme WASH et de programmes pour le développement du jeune enfant</li> <li>Faciliter la production et l'utilisation de données factuelles sur les diverses stratégies permettant de répondre aux besoins des enfants marginalisés ou exclus sur les plans de la santé et de la nutrition et dans le cadre des programmes WASH et de développement du jeune enfant</li> <li>Réaliser des analyses des rapports coût-efficacité et coûts-avantages dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'application des programmes WASH et de développement du jeune enfant</li> </ul>	<p>Tous les pays ayant une forte mortalité des moins de 5 ans et une forte mortalité maternelle aux niveaux national et infranational, une attention particulière étant accordée aux 68 pays prioritaires dans le « compte à rebours »</p> <p>Dans les pays où le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est faible ou moyen, on s'intéressera particulièrement aux groupes de la population où il est élevé.</p> <p>Dans tous les pays, on s'intéressera particulièrement aux groupes de la population pauvres, marginalisés et vulnérables, dont le taux de couverture est insuffisant.</p> <p>Les efforts seront déployés principalement au niveau infranational des autres pays présentant des taux élevés de mortalité maternelle et infantile et une faible prise en charge des enfants et des femmes par les services de santé.</p>
	4.2 Pourcentage d'enfants de 1 an ayant reçu 3 doses du vaccin associé antidiphthérique, anticoquelucheux et antitétanique (ventilation par sexe, par quintile de patrimoine et par lieu de résidence)		
	4.3 Pourcentage d'enfants de 1 an ayant reçu 3 doses du vaccin Hib (ventilation par sexe, quintile de patrimoine et par lieu de résidence)		
	4.4 Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 59 mois entièrement couverts par 2 doses de vitamine A au cours de l'année écoulée		
5. Veiller à ce que les pays où la poliomyélite est endémique soient libérés et à ce que toute éruption soit vite enrayerée	5.1 Nombre de pays où la poliomyélite est endémique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter des démarches équitables et tenant compte de la problématique hommes-femmes lors de la conception et de l'application d'ensembles de mesures concertées dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'application du programme WASH et de programmes pour le développement du jeune enfant</li> <li>Faciliter la production et l'utilisation de données factuelles sur les diverses stratégies permettant de répondre aux besoins des enfants marginalisés ou exclus sur les plans de la santé et de la nutrition et dans le cadre des programmes WASH et de développement du jeune enfant</li> <li>Réaliser des analyses des rapports coût-efficacité et coûts-avantages dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'application des programmes WASH et de développement du jeune enfant</li> </ul>	<p>Dans tous les pays, on s'intéressera particulièrement aux groupes de la population pauvres, marginalisés et vulnérables, dont le taux de couverture est insuffisant.</p> <p>Les efforts seront déployés principalement au niveau infranational des autres pays présentant des taux élevés de mortalité maternelle et infantile et une faible prise en charge des enfants et des femmes par les services de santé.</p>
	5.2 Nombre de pays comptant de nouveaux cas d'infection		
	5.3 Total annuel cumulé de cas confirmés (par type)		
6. Accroître la couverture et améliorer la qualité des services cliniques, notamment en ce qui concerne la pneumonie, le paludisme, les maladies diarrhéiques et la malnutrition aiguë pour les femmes, les filles et les garçons, tant au niveau des centres de	6.1 Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois présumés atteints d'une pneumonie : a) emmenés chez un agent de santé approprié; ou b) recevant des antibiotiques (ventilation par sexe, par quintile de patrimoine et par lieu de résidence et, dans la mesure du possible, par groupe démographique)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter des démarches équitables et tenant compte de la problématique hommes-femmes lors de la conception et de l'application d'ensembles de mesures concertées dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'application du programme WASH et de programmes pour le développement du jeune enfant</li> <li>Faciliter la production et l'utilisation de données factuelles sur les diverses stratégies permettant de répondre aux besoins des enfants marginalisés ou exclus sur les plans de la santé et de la nutrition et dans le cadre des programmes WASH et de développement du jeune enfant</li> <li>Réaliser des analyses des rapports coût-efficacité et coûts-avantages dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'application des programmes WASH et de développement du jeune enfant</li> </ul>	<p>Les efforts seront déployés principalement au niveau infranational des autres pays présentant des taux élevés de mortalité maternelle et infantile et une faible prise en charge des enfants et des femmes par les services de santé.</p>
	6.2 Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë qui ont été pris en charge par un programme d'alimentation thérapeutique au niveau communautaire ou dans un centre de santé au cours de l'année écoulée		

<i>Cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
santé que des communautés, en veillant particulièrement à répondre aux besoins des groupes dont le taux de couverture est faible	6.3 Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois souffrant de diarrhée et recevant le traitement recommandé de réhydratation orale (sels de réhydratation orale, RHF ou une quantité accrue de fluides) et suffisamment alimentés (ventilation par sexe, par quintile de patrimoine et par lieu de résidence)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enrichir les observations factuelles sur la santé dans les zones urbaines, la nutrition, l'application du programme WASH et des programmes de développement du jeune enfant en s'intéressant particulièrement aux pauvres des zones urbaines, notamment les habitants des taudis</li> <li>• Encourager la participation des organisations de la société civile (en particulier les organisations de femmes et de jeunes) à l'aménagement sectoriel, à la budgétisation et au contrôle</li> </ul>	
7. Étendre la couverture et améliorer la qualité des ensembles intégrés d'interventions sur les accouchées et les nouveau-nés, y compris la vaccination antitétanique maternelle et néonatale, le développement du jeune enfant, les soins prénatals, des services d'accouchement et des soins obstétricaux d'urgence assurés par un personnel qualifié, en s'intéressant particulièrement aux groupes dont le taux de couverture est faible	<p>7.1 Pourcentage de naissances assistées par du personnel de santé qualifié (ventilation par quintile de patrimoine et par lieu de résidence)</p> <p>7.2 Nombre de pays qui se sont dotés de programmes de supplémentation en fer-folates ou en oligo-éléments aux fins de prévention de la carence en fer-folates chez les femmes enceintes et les femmes allaitantes</p> <p>7.3 Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont été assistées au moins une fois pendant leur grossesse par un agent de santé qualifié (ventilation par quintile de patrimoine et par lieu de résidence)</p> <p>7.4 Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont été assistées au moins quatre fois pendant leur grossesse par des prestataires de services quels qu'ils soient (ventilation par quintile de patrimoine et par lieu de résidence)</p> <p>7.5 Pourcentage de nouveau-nés et de nouvelles accouchées qui ont été soumis au contrôle médical d'un agent de santé formé ou qualifié dans les deux jours suivant l'accouchement<sup>3</sup> (ventilation par quintile de patrimoine et par lieu de résidence)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la mutualisation des risques en instaurant des systèmes d'assurance maladie sociaux et communautaires en accordant une attention particulière aux pauvres</li> <li>• Encourager la suppression des versements directs et des autres obstacles financiers afin d'accélérer les progrès réalisés vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en particulier dans les pays où des versements directs sont généralement exigés en vue de l'accès aux services de santé • Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des approches sectorielles dans les domaines suivants : santé et nutrition; approvisionnement en eau, assainissement et hygiène</li> <li>• Concourir à des activités de recherche pratique tenant compte de la problématique hommes-femmes et des inégalités afin d'analyser les risques et les effets possibles de la mutation du milieu familial et les tendances engendrées par l'urbanisation, les migrations et les changements climatiques sur la santé des jeunes enfants et des femmes</li> <li>• Promouvoir et encourager des évaluations des risques (tels que les risques de catastrophes naturelles, les risques liés aux changements climatiques ou d'origine humaine et les risques de conflit) et intégrer la prévention et l'atténuation des risques à la planification des mesures prises dans les secteurs de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement</li> <li>• Renforcer les services de vaccination contre la poliomyélite, la rougeole et le tétanos maternel et néonatal et les mesures prises pour introduire ou étendre la couverture de vaccins nouveaux ou sous-utilisés susceptibles de réduire sensiblement la mortalité des moins de 5 ans</li> </ul>	

<sup>3</sup> À noter que ni la définition de cet indicateur ni l'ensemble de données y relatives n'ont été normalisés à ce jour. Toutefois, un indicateur international normalisé est annoncé pour 2010. Même si un consensus est atteint au sujet d'un indicateur national standardisé, il y aura peu de données pendant les 2 ou 3 années suivantes.

Cibles	Indicateurs	Domaines de coopération	Couverture
	7.6 Nombre de pays qui n'ont pas éradiqué le tétanos maternel et néonatal	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intensifier les efforts menés pour éradiquer la poliomyélite, notamment : achat de vaccins, journées nationales de vaccination, activités de plaidoyer et mobilisation de ressources</li> </ul>	
8. Augmenter le pourcentage des familles qui ont recours à des pratiques adéquates en matière de soins pour la survie, la protection et la croissance, ainsi que le développement du jeune enfant, en s'intéressant particulièrement aux groupes défavorisés	8.1 Pourcentage d'enfants nourris exclusivement au sein : Pourcentage de nourrissons âgés de 0 à 5 mois qui ont été nourris exclusivement au sein (ventilation par sexe et par lieu de résidence)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser les effets des goulets d'étranglement dans les systèmes de santé (notamment des risques que peuvent poser les nouveaux obstacles) tant sur l'offre que sur la demande en s'efforçant particulièrement de répondre aux besoins des groupes pauvres et marginalisés de la population</li> </ul>	
	8.2 Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois vivant dans des foyers dans lesquels un adulte a mené au moins quatre activités visant à promouvoir l'apprentissage au cours des trois derniers jours (ventilation par sexe, par indice de richesse, par lieu de résidence et, dans la mesure du possible, par zone géographique et par groupe démographique)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir les approches adoptées au contexte (externalisation des services, ciblage par zone géographique et par catégorie, transferts monétaires et financement axé sur les résultats, entre autres) pour éliminer les goulets d'étranglement dans les systèmes de santé et les obstacles à l'accès aux services</li> </ul>	
	8.3 Nombre de pays menant des programmes de grande ampleur <sup>4</sup> visant à promouvoir le traitement et le stockage de l'eau pour les usages domestiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager l'élaboration et l'application, aux échelons local et national, de programmes de communication en tenant compte de la problématique hommes-femmes et axés sur les droits de l'homme visant à faire évoluer les comportements tout en soulignant l'importance des principaux soins dispensés par la famille aux jeunes enfants (le cas échéant, en s'appuyant sur le programme Savoie pour sauver)</li> </ul>	
9. Porter à au moins 80 % le pourcentage de jeunes enfants et de femmes enceintes dormant sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide et recevant des médicaments antipaludiques à fonction curative et préventive dans toutes les régions où le paludisme est endémique en s'intéressant particulièrement aux familles pauvres et en situation précaire	9.1 Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois ayant dormi sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide pendant la nuit écoulée (ventilation par sexe, par lieu de résidence et par revenu)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement, aux échelons national, infranational et local, des capacités d'intervention des agents de proximité pour les soins obstétricaux et aux nourrissons</li> </ul>	
	9.2 Pourcentage de femmes enceintes ayant dormi sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide pendant la nuit écoulée (ventilation par lieu de résidence et par revenu)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir le renforcement des systèmes de santé de district et des stratégies de distribution en organisant des campagnes intégrées et des journées/semaines de la santé de l'enfant et en recourant à d'autres initiatives combinant les mesures pour la santé, la nutrition, et le développement du jeune enfant et les programmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous (WASH)</li> </ul>	
	9.3 Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois qui ont eu des fièvres au cours des deux dernières semaines ayant reçu un traitement antipaludique (ventilation par sexe, quintile de patrimoine, par lieu de résidence)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôler la couverture de santé, la situation de la nutrition, les programmes pour le développement du jeune enfant et les programmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous (WASH) en s'intéressant particulièrement aux groupes de la population pauvres, marginalisés et vulnérables (ventilation par sexe, par situation socioéconomique, par lieu de résidence, par groupe ethnique, entre autres)</li> </ul>	

<sup>4</sup> Un programme est considéré comme « de grande ampleur » lorsqu'il couvre au moins 25 % des districts d'un pays donné.

<i>Cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
10. Accroître le nombre de politiques sectorielles favorables aux mères et aux nouveau-nés, ainsi que pour la survie, la croissance et le développement du jeune enfant (santé, nutrition; développement du jeune enfant; approvisionnement en eau, assainissement et hygiène)	10.1 Nombre de pays dotés d'une législation ou de dispositions légales fondées sur le code international de la commercialisation des substituts au lait maternel  10.2 Nombre de pays favorisant le traitement communautaire de la pneumonie par les antibiotiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les systèmes de surveillance des maladies et de l'état nutritionnel et les enquêtes sur les ménages et les équipements afin d'étoffer les données factuelles, les données et les analyses</li> <li>• Appuyer le développement des soins obstétricaux d'urgence essentiels et complets</li> <li>• Achat, fourniture et distribution de produits essentiels aux échelons national et infranational pour intensifier les interventions dans le secteur de la santé</li> <li>• Achat, fourniture et distribution de produits essentiels aux échelons national et infranational pour intensifier les interventions dans le domaine de la nutrition</li> <li>• Achat, fourniture et distribution de produits essentiels aux échelons national et infranational pour intensifier les interventions en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène</li> </ul>	
11. Faire en sorte que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), les budgets nationaux, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), les politiques, plans et budgets sectoriels des gouvernements (santé, nutrition; approvisionnement en eau, assainissement et hygiène; et développement du jeune enfant) soient fondés sur des éléments factuels et facilitent les interventions synergiques, mesurables et à impact important, favorisant la réalisation des objectifs du	11.1 Dépenses publiques pour la santé, la nutrition et les interventions dans le domaine de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, en pourcentage du total des dépenses publiques  11.2 Dépenses que les ménages consacrent à la santé considérées comme un pourcentage du total des dépenses de santé  11.3 Nombre de programmes de pays ayant adopté un plan national de développement (ou des mesures équivalentes) comportant des cibles qui visent le développement de pratiques améliorées en matière de soins apportés aux mères et aux enfants par la famille et la collectivité  11.4 Nombre de programmes de pays qui ont effectué des analyses pour déterminer les lacunes et les problèmes relatifs aux pratiques familiales et communautaires en matière de soins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat, fourniture et distribution de produits essentiels aux échelons national et infranational pour intensifier les interventions en faveur du développement du jeune enfant</li> <li>• Fournir des services consultatifs complets communiquant les principes les plus importants sur le plan sanitaire et en matière de nutrition, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, ainsi que pour le développement du jeune enfant</li> <li>• Amélioration des capacités de marketing social en vue d'améliorer les pratiques des ménages dans le domaine de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et des capacités de traitement de l'eau par des produits</li> <li>• Intensification des efforts de prophylaxie par le cotrimoxazole pour les enfants exposés au VIH</li> <li>• Encourager l'évaluation des produits essentiels et des problèmes logistiques à l'appui des programmes portant sur la santé, la nutrition, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène, ainsi que le développement du jeune enfant aux échelons national et infranational</li> <li>• Encourager et favoriser la mise en place de systèmes de dépistage et de diagnostic précoces des handicaps chez l'enfant</li> </ul>	

<i>Cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
Millénaire pour le développement	<p>11.5 Nombre de programmes de pays ayant adopté un plan national de développement (ou des mesures équivalentes) comportant des cibles qui visent l'intensification des interventions à forte incidence concernant la santé des mères et des nourrissons</p> <p>11.6 Nombre de programmes de pays ayant adopté un plan national de développement (ou des mesures équivalentes) comportant des cibles qui visent l'intensification des interventions à forte incidence concernant la santé des jeunes enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir les blessures chez l'enfant (en le protégeant notamment des accidents et de la noyade) grâce à une éducation parentale/ communautaire, et administrer rapidement des soins primaires (dans les pays où ces blessures/traumatismes sont une cause de mortalité importante)</li> <li>• Appuyer les programmes sur le rôle des parents en matière de soins efficaces, et les programmes de développement psychosocial et cognitif des enfants, une attention particulière étant apportée aux nouveau-nés et aux enfants jusqu'à 3 ans</li> <li>• Accès du jeune enfant à la connaissance et aux soins psychosociaux grâce à des visites dans les familles; groupes d'appui au rôle des parents/femmes; santé intégrée; développement du jeune enfant; produits et fournitures dans le domaine de la nutrition; et promotion du rôle des hommes dans les soins aux enfants</li> </ul>	

**Principal résultat escompté 3 : aider les pays à se doter des capacités nécessaires pour réaliser l'objectif 7 du Millénaire pour le développement (cible 7.C) en améliorant l'accès à une eau de qualité et à de meilleurs sanitaires**

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
12. L'amélioration, de façon équitable et durable, des systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement est prévue dans tous les programmes de pays.	<p>12.1 Proportion de la population à avoir accès à une eau de meilleure qualité (ventilation par lieu de résidence et par quintile de patrimoine)</p> <p>12.2 Proportion de la population utilisant des sanitaires meilleurs (ventilation par lieu de résidence et par quintile de patrimoine)</p> <p>12.3 Proportion de la population utilisant une source d'eau potable située à plus de 30 minutes aller retour (ventilation par lieu de résidence et par quintile de patrimoine)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la base de données factuelles et l'utiliser dans le cadre de l'initiative WASH</li> <li>• Promouvoir l'utilisation des pompes à bras, notamment en facilitant leur achat et en améliorant la chaîne d'approvisionnement en pièces de rechange</li> <li>• Intégrer les changements climatiques et d'autres risques aux politiques concernant les secteurs de l'eau et de l'assainissement et promouvoir l'intégration d'interventions portant sur l'eau et l'assainissement dans les plans nationaux et dans les autres stratégies nationales relatives aux changements climatiques</li> <li>• Renforcer la capacité du secteur national d'utiliser les résultats d'évaluations, notamment des évaluations des risques climatiques qui mettent en évidence les problèmes liés à la raréfaction de l'eau et l'accès à l'eau, pour élaborer des politiques, planifier les activités et allouer les ressources nécessaires</li> <li>• Améliorer les systèmes d'alimentation en eau en tenant compte des besoins et en recherchant davantage l'équité et la durabilité</li> </ul>	<p>Train de mesures menées dans 60 pays jugés prioritaires selon les critères du programme WASH</p> <p>Dans tous les pays où le programme est mené, train de mesures de base visant à améliorer l'hygiène, la salubrité de l'eau de boisson, le contrôle et la préparation aux situations d'urgence</p>



<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir, à l'échelle nationale, l'accès à une eau salubre en favorisant le traitement et le stockage dans de bonnes conditions de l'eau pour les usages domestiques</li> <li>• Développer, aux niveaux local, intermédiaire et national, les compétences nécessaires à la mise en œuvre de l'initiative WASH</li> <li>• Promouvoir l'utilisation de méthodes peu coûteuses pour le forage de puits, notamment le forage manuel</li> <li>• Étudier l'incidence des problèmes liés à l'eau et à l'assainissement, notamment l'incidence du stress hydrique lié aux changements climatiques sur la vie des femmes</li> <li>• Analyser l'incidence des changements climatiques sur les ressources en eau, y compris les eaux souterraines et l'eau de pluie, et ses implications au niveau de la programmation</li> <li>• Promouvoir et appuyer l'installation de systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement dans les agglomérations rurales et périurbaines à faible revenu, les écoles, les postes de santé et les cliniques</li> <li>• Contribuer à l'éradication de la dracunculose</li> <li>• En coopération avec l'OMS, gérer et améliorer le Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement afin de mieux mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 7.C de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement et d'en rendre compte</li> <li>• Promouvoir les initiatives d'assainissement total piloté par la collectivité menées en fonction des besoins</li> </ul>	

**Domaine de résultat prioritaire 4 : en cas de situation d'urgence, tant ponctuelle que prolongée, tous les enfants bénéficient des interventions vitales (devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en situation de crise)**

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
13 a) L'état nutritionnel des filles, des garçons et des femmes est préservé des effets des crises humanitaires.	13.1 Pourcentage des pays évalués connaissant une crise humanitaire nouvelle et où la couverture, s'agissant des devoirs fondamentaux en matière de nutrition vis-à-vis des enfants en situation de crise que respectent l'UNICEF et ses partenaires opérationnels, atteint le niveau voulu compte tenu de la situation locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas d'urgence afin de pouvoir appliquer les devoirs fondamentaux en matière de nutrition vis-à-vis des enfants en situation de crise</li> <li>• Orienter efficacement la coordination interinstitutions du groupe sectoriel « nutrition » tout en instaurant des liens avec d'autres groupes sectoriels/mécanismes de coordination sectorielle concernant des questions intersectorielles incontournables</li> <li>• Mettre en place/renforcer des systèmes d'évaluation et de surveillance de la situation sur le plan nutritionnel</li> <li>• Fournir un appui afin que les mesures adéquates puissent être prises dans le domaine de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant</li> </ul>	Situation humanitaire dans tous les pays de programme

Cible	Indicateurs	Domaines de coopération	Couverture
13 b) La surmortalité est évitée chez les filles, les garçons et les femmes en cas de crise humanitaire.	13.2 Les postes de responsable de la coordination par groupe sectoriel spécialiste de la nutrition que l'UNICEF doit déployer dans les pays sont pourvus dans les 30 jours après l'activation des groupes sectoriels.  13.3 Pourcentage des pays évalués connaissant une crise humanitaire nouvelle et où la couverture des devoirs fondamentaux sur le plan sanitaire vis-à-vis des enfants en situation de crise que respectent l'UNICEF et ses partenaires opérationnels atteint le niveau voulu compte tenu de la situation locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'accès des enfants et des femmes à des services adéquats de gestion de la malnutrition aiguë</li> <li>• Faciliter l'accès des enfants et des femmes aux micronutriments en leur fournissant des aliments enrichis, des suppléments alimentaires ou des préparations à base de multi-micronutriments</li> <li>• Faciliter l'accès des enfants et des femmes à des informations utiles sur les activités menées par les programmes de nutrition</li> <li>• Préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas d'urgence afin de pouvoir appliquer les devoirs fondamentaux sur le plan sanitaire vis-à-vis des enfants en situation de crise</li> <li>• Appuyer les mécanismes de coordination interinstitutions dans le secteur sanitaire (coordination par groupe sectoriel) portant sur des questions intersectorielles incontournables</li> <li>• Faciliter l'accès des enfants et des femmes aux interventions pouvant sauver des vies en menant des activités auprès de la population et des collectivités (organisation de campagnes et de journées de l'enfance)</li> <li>• Faciliter l'accès des enfants, des femmes et des adolescents aux services de santé de base tout en élargissant la couverture des interventions préventives et curatives à forte incidence</li> <li>• Faciliter l'accès des enfants et des femmes aux interventions visant l'évolution des comportements en matière de soins de santé et de pratiques d'alimentation</li> <li>• Faciliter l'accès des enfants et des femmes aux articles ménagers de première nécessité</li> </ul>	Situation humanitaire dans tous les pays de programme
13 c) Les filles, les garçons et les femmes bénéficient d'un accès sûr et durable à l'eau potable en quantité suffisante et aux infrastructures d'assainissement et d'hygiène nécessaires.	13.4 Pourcentage des pays évalués connaissant une crise humanitaire nouvelle où la couverture s'agissant des devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en situation de crise liés au programme WASH que respectent l'UNICEF et ses partenaires opérationnels atteint le niveau voulu compte tenu de la situation dans le pays	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas d'urgence afin de pouvoir assurer le respect des devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en situation de crise liés au programme « Eau, assainissement et hygiène pour tous » (WASH)</li> <li>• Orienter efficacement la coordination interinstitutions du groupe sectoriel « Eau, assainissement et hygiène pour tous » tout en instaurant des liens avec d'autres groupes sectoriels/mécanismes de coordination sectorielle concernant des questions intersectorielles incontournables</li> <li>• Faciliter l'accès des enfants et des femmes à l'eau, de la qualité voulue et en quantité suffisante pour avoir à boire et pouvoir cuisiner et avoir une bonne hygiène personnelle</li> </ul>	Situation humanitaire dans tous les pays de programme

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
	13.5 Les postes de responsable de la coordination par groupe sectoriel (Eau, assainissement et hygiène pour tous) que l'UNICEF doit déployer dans les pays sont pourvus dans les 30 jours après l'activation des groupes sectoriels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter l'accès des enfants et des femmes à des toilettes et à des sanitaires compatibles avec leur culture, sûrs et sains, qui soient faciles à utiliser et adaptés tant aux hommes qu'aux femmes</li> <li>Faire en sorte que les enfants et les femmes reçoivent les informations indispensables relatives au programme WASH afin de prévenir les maladies infantiles, en particulier la diarrhée</li> <li>Faciliter l'accès des enfants à l'eau potable et aux installations sanitaires dans leur espace éducatif et dans des espaces adaptés aux besoins des enfants</li> </ul>	

## Domaine d'intervention 2 : éducation de base et égalité des sexes

**Objectif stratégique** – Les gouvernements, les collectivités et les parents acquièrent les capacités nécessaires et reçoivent l'appui voulu pour s'acquitter de leur obligation de garantir à tous les enfants le droit à une éducation de qualité, gratuite et obligatoire en tout temps, y compris pendant les périodes de crise humanitaire, de relèvement et d'instabilité.

**Objectif prioritaire** – Objectif 2 du Millénaire pour le développement : Rendre l'enseignement primaire universel (cible 2.A : d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

**Objectifs et engagements connexes** – Objectifs 3 et 8 du Millénaire pour le développement : Convention relative aux droits de l'enfant, articles 28 et 29; *Un monde digne des enfants* (objectif 2 : Pour une éducation de qualité) L'Éducation pour tous (EPT) et Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, sauf ce qui concerne l'alphabétisation des adultes. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

**Principal résultat escompté 1 : aider les pays à améliorer l'accès des enfants à des crèches et à une éducation de qualité afin de mieux préparer les enfants, en particulier ceux qui sont marginalisés, sur le plan de l'éveil à commencer l'école primaire à l'âge normal**

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
1. Porter à au moins 60 %, d'ici à 2015, la proportion de pays ayant une politique, une législation et un budget pour la préparation des enfants à l'école	1.1 Taux net d'inscription au primaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des centres éducatifs et sanitaires locaux pour les enfants âgés de 3 à 6 ans et veiller à leur bon fonctionnement</li> </ul>	Toutes les régions
	1.2 Proportion de pays ayant une politique de préparation des enfants à l'école	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fournir des informations et services d'appui sur l'éducation des enfants, en particulier des enfants touchés par le VIH/sida, handicapés ou ayant des besoins particuliers</li> </ul>	Pays les moins avancés (PMA); pays à revenu intermédiaire
	1.3 Pourcentage d'enfants âgés de 3 à 6 ans participant à un programme d'éducation préscolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager les activités « d'enfant à enfant » et les stratégies de communication visant une évolution des comportements dans le cadre de la préparation à l'école qui est menée dans les collectivités</li> <li>Appuyer les interventions favorisant l'éveil en vue de la scolarisation, notamment les interventions adéquates en matière de santé, de promotion de l'hygiène, de nutrition et d'autres interventions précoces qui sont menées dans les écoles primaires</li> </ul>	<p>Pays confrontés à des difficultés particulières, désignés dans le rapport du Comité des droits de l'enfant</p> <p>Pays à forte prévalence du VIH</p> <p>Tous les pays bénéficiant de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, y compris les pays candidats</p>

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
2. D'ici à 2013, porter à au moins 80 le nombre de pays qui ont établi des normes permettant d'évaluer la préparation à l'école dans le cadre des activités d'éveil prévues dans les programmes de développement du jeune enfant	2.1 Nombre de pays ayant établi, à l'échelle nationale, des normes et des outils pour évaluer la préparation à l'école	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir, à l'échelle nationale, des normes et des outils permettant de contrôler les activités de préparation à l'école et d'éveil dans le cadre des programmes de développement du jeune enfant</li> <li>Réduire les disparités existant dans la prestation de services liés au développement et à l'éducation des enfants de moins de 6 ans en établissant des liens entre les prestataires de services</li> <li>Mobiliser les gouvernements et partenaires pour que des mesures et des lois soient adoptées et des investissements consacrés à la préparation de tous les enfants à l'école</li> </ul>	

**Principal résultat escompté 2 : aider les pays à réduire les inégalités entre les sexes et autres inégalités dans l'accès à un enseignement de base complet (notamment le passage de l'enseignement préscolaire au primaire et du primaire au niveau supérieur)**

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
3. Réduire de 80 % au moins la proportion d'enfants en âge d'être scolarisés au primaire qui ne vont pas à l'école	<p>3.1 Taux de scolarisation net et de fréquentation scolaire dans le primaire et le secondaire (ventilation par sexe et par autres facteurs d'inégalité)</p> <p>3.2 Nombre de pays qui ont élaboré des politiques accompagnées de stratégies/mécanismes concrets et de budgets suffisants pour financer les dépenses de l'éducation primaire et faire face aux obstacles rencontrés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plaider aux niveaux national et mondial en faveur de l'enseignement gratuit et obligatoire, renforcer les capacités et rassembler des données factuelles à cette fin</li> <li>Déterminer et analyser les obstacles et les inégalités dans l'enseignement de base, en rassemblant des données et en analysant les disparités dans l'accès à l'enseignement, le déroulement et l'achèvement des études</li> <li>Appuyer la promotion de l'accès à l'éducation et la lutte contre la discrimination à l'égard des enfants non scolarisés, des filles, des enfants de familles pauvres, des enfants qui font partie de minorités ethniques ou linguistiques, de groupes autochtones ou de castes inférieures, des enfants touchés par le VIH/sida et des enfants handicapés</li> <li>Soutenir les modèles permettant d'intensifier la fourniture d'une éducation préscolaire dans les écoles et à proximité</li> <li>Soutenir les modèles qui établissent un lien entre l'éducation des enfants, celle des adultes et l'alphabetisation des familles</li> <li>Au-delà du primaire, prendre en compte les besoins éducatifs des adolescents, y compris les élèves d'âge supérieur à la moyenne dans les écoles primaires, en accordant une attention particulière aux sexes, aux groupes autochtones et autres catégories de la population, en adoptant des mesures favorisant l'apprentissage scolaire et extrascolaire et en mettant en place un système d'équivalences et de transition de l'école au monde du travail</li> </ul>	<p>Toutes les régions</p> <p>Concentration des efforts dans les pays où les taux de scolarisation sont faibles et les disparités, notamment entre les sexes, importantes; les pays touchés par le VIH/sida; les pays les moins avancés; et les pays à faible taux d'enregistrement des naissances</p>
4. Augmenter les taux de passage des filles et des garçons du primaire au secondaire en mettant l'accent sur les enfants défavorisés, l'objectif étant d'atteindre un taux de 80 % d'ici à 2013	<p>4.1 Taux de passage des filles et des garçons du primaire au secondaire</p> <p>4.2 Taux de scolarisation et de fréquentation scolaire dans le secondaire (ventilation par sexe)</p>		

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
5. Améliorer l'indice de parité des sexes en primaire et en secondaire en vue d'atteindre la parité parfaite d'ici à 2015	5.1 Indice de parité (enseignement primaire et secondaire) <sup>5</sup> 5.2 Nombre de pays de programme ayant conçu pour le secteur de l'éducation des plans visant à réduire les inégalités entre les sexes et les autres inégalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'intensification des interventions du côté de l'offre dans le cadre des réformes de l'enseignement (programmes d'apprentissage accéléré, efficacité de l'achat et de la diffusion des matériels et des outils pédagogiques, construction des écoles et système d'affectation des enseignants, uniformes scolaires et alimentation scolaire)</li> <li>• Mener des activités de mobilisation sociale et de communication visant à modifier les comportements</li> <li>• Diriger l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI)</li> <li>• Appuyer les objectifs de l'Initiative « Éducation pour tous » en participant aux approches sectorielles, à l'application de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté, à l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous et à l'analyse des budgets nationaux</li> </ul>	

**Principal résultat escompté 3 : appuyer les capacités nationales pour améliorer la qualité de l'éducation et accroître les taux de persévérance scolaire, d'achèvement des études et de réussite**

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
6. Porter à 90 % d'ici à 2013 la proportion des cohortes (en particulier des filles) entrant en première année du cycle primaire qui parviennent au moins à la dernière année de ce cycle	6.1 Taux de survie des cohortes jusqu'à la dernière année de l'enseignement primaire (succession des cohortes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui aux campagnes de prévention et de réduction de l'abandon scolaire</li> <li>• Soutien aux lois et aux politiques nationales permettant la réinsertion des jeunes mères dans le système d'enseignement et la prévention du travail ou du mariage des enfants</li> <li>• Amélioration de la santé physique, du développement cognitif et de la préparation à l'apprentissage (par exemple par les repas scolaires, la réduction de l'anémie et des troubles dus à une carence en iode)</li> </ul>	Toutes les régions et les pays de programme, avec une concentration des efforts dans les pays les moins avancés; les pays où les taux de scolarisation sont faibles et les disparités entre les sexes sont importantes; et les pays où l'épidémie de VIH/sida est généralisée
7. Porter à 60 % d'ici à 2015 le nombre de pays de programme dont les normes nationales de qualité sont fondées sur la notion d'« école adaptée aux besoins des enfants » ou sur des modèles comparables	7.1 Nombre de pays de programme qui adoptent, pour le cycle primaire, des normes nationales de qualité en s'inspirant des « écoles adaptées aux besoins des enfants » ou de modèles comparables 7.2 Nombre de pays de programme ayant des plans sectoriels de l'éducation qui prennent en compte la situation des enfants touchés par le VIH et le sida d'ici à 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de normes favorisant une architecture, des équipements et des aménagements adaptés aux besoins des enfants</li> <li>• Soutien à un approvisionnement en eau salubre, à des installations sanitaires séparées selon les sexes et à l'apprentissage de l'hygiène dans les écoles primaires</li> <li>• Promotion des méthodes d'enseignement et d'apprentissage qui facilitent la transition de la maison à l'école</li> <li>• Appui à un apprentissage centré sur l'enfant en ce qui concerne l'acquisition de connaissances, de compétences, l'adoption</li> </ul>	54 pays où l'épidémie de VIH/sida est généralisée, en particulier 9 pays hyperendémiques de l'Afrique australe

<sup>5</sup> Calculé à partir de taux nets.

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
	7.3 Nombre de pays entreprenant des audits du traitement des sexes dans les plans sectoriels de l'éducation (nombre devant passer de 10 en 2008 à 40 en 2011)	d'attitudes et de valeurs et le changement des comportements (droits, paix, démocratie, gestion des « comportements à risque »)	
	7.4 Nombre de pays opposés aux châtiments corporels dans les écoles et possédant des procédures d'application de cette politique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à des cours de préparation à la vie active destinés aux enfants scolarisés ou non qui soient adaptés à leur âge et à leur sexe et mettent l'accent sur la prévention du VIH/sida</li> <li>• Amélioration de l'accès à l'éducation et de l'environnement pédagogique pour les enfants handicapés</li> <li>• Soutien à une pédagogie n'excluant ni les enfants « doués » ni les élèves « lents » et à un apprentissage accéléré pour les élèves d'âge supérieur à la moyenne</li> </ul>	
	7.5 Nombre de pays dont les programmes scolaires incluent l'éducation relative à l'environnement ou des plans d'adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de l'évolution des normes sociales relatives à la violence (par exemple les châtiments corporels, l'intimidation ou la violence sexuelle)</li> <li>• Détermination de données de référence et élaboration de modèles en vue d'éliminer la violence dans les écoles notamment en recourant à des stratégies de communication pour le changement du comportement</li> </ul>	
	7.6 Proportion d'écoles primaires équipées d'installation d'adduction d'eau ou d'assainissement appropriées pour les filles et les garçons (dans 60 pays jugés prioritaires selon les critères du programme WASH)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de cadres de suivi et d'évaluation pour évaluer les changements d'attitude et de comportement envers la violence dans les écoles</li> </ul>	
8. Promotion des services d'évaluations implantés localement et soutien à l'élaboration de normes nationales relatives aux savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter) et aux cours de préparation à la vie active	8.1 Proportion d'apprenants atteignant les normes nationales relatives aux savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter) et aux cours de préparation à la vie active	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités des enseignants et de leurs réseaux de soutien, en portant une attention particulière aux questions de sexospécificités et au statut, aux droits et aux obligations des enseignants</li> <li>• Renforcement de l'aptitude des élèves, des parents et de la collectivité à participer à la gouvernance scolaire et à l'administration des établissements d'enseignement</li> </ul>	
	8.2 Nombre de pays qui ont mis au point et utilisé des contrôles de l'acquisition des connaissances au niveau local	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien aux codes d'éthique pour favoriser la confiance de la collectivité à l'égard des enseignants afin d'accroître la sécurité et la sûreté des enfants</li> <li>• Contrôle de la fréquentation scolaire des orphelins dans les pays les plus touchés par la pandémie du VIH/sida</li> <li>• Promotion des compétences technologiques actuelles (surtout les technologies de l'information et de la communication) et de l'utilisation d'une pédagogie appropriée • Soutien à la décentralisation et au renforcement des capacités de l'éducation</li> <li>• Mesure et contrôle des acquis scolaires</li> </ul>	

**Principal résultat escompté 4 : rétablir l'enseignement dans les situations d'urgence et après les conflits à la suite de crises humanitaires subites ou dans des situations de crise prolongée**

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
9. En situation de crise humanitaire, les filles et les garçons ont accès, dans des conditions de sécurité et de sûreté, à l'éducation et aux informations indispensables à leur bien-être	<p>9.1 Pourcentage des pays évalués connaissant une crise humanitaire nouvelle où la couverture s'agissant des devoirs fondamentaux que respectent l'UNICEF et ses partenaires opérationnels vis-à-vis des enfants en situation de crise dans le domaine de l'éducation atteint le niveau voulu compte tenu de la situation locale</p> <p>9.2 Les postes de responsable de la coordination par groupe sectoriel (éducation) que l'UNICEF doit déployer dans les pays sont pourvus dans les 30 jours après l'activation des groupes sectoriels</p> <p>9.3 Nombre d'enfants de 3 à 8 ans ayant eu accès à du matériel fourni par l'UNICEF pour le développement du jeune enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas d'urgence afin de pouvoir assurer le respect des devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en situation de crise dans le domaine de l'éducation</li> <li>Orienter efficacement la coordination interinstitutions du Groupe sectoriel « éducation » tout en instaurant des liens avec d'autres groupes sectoriels/mécanismes de coordination sectorielle concernant des questions intersectorielles incontournables</li> <li>Améliorer les possibilités d'accès des enfants à une éducation de qualité, dont les préscolaires, les filles et d'autres enfants exclus, notamment en organisant des campagnes en faveur du retour à l'école</li> <li>Promouvoir la mise en place d'espaces éducatifs sûrs qui favorisent la protection et le bien-être des apprenants</li> <li>Promouvoir l'intégration des services psychosociaux et de santé destinés aux enfants et aux enseignants dans les mesures éducatives</li> <li>Promouvoir l'accès des adolescents, des jeunes enfants et des soignants à des programmes renforçant leurs compétences pratiques (règlement des conflits, éducation pour la paix, enseignement de l'hygiène, prévention du VIH/sida, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, les informer sur les situations d'urgence et offrir une éducation complémentaire à ceux qui n'ont pas été scolarisés, en particulier les adolescents</li> <li>Fourniture de matériel pour l'enseignement, les activités récréatives, les apprentissages fondamentaux et le développement du jeune enfant</li> <li>Promotion et soutien des départements de l'éducation pour la préparation aux situations d'urgence et l'élaboration de politiques appropriées, notamment la réduction des risques de catastrophe</li> <li>Promotion de normes pour la sécurité des écoles et leur adaptation aux besoins des enfants dans le cadre de la réduction des risques de catastrophe, et du relèvement après une crise.</li> </ul>	Situation humanitaire dans tous les pays de programme

## Domaine d'intervention 3 : les enfants et le VIH/sida

**Orientation stratégique** – Mettre les jeunes enfants et les adolescents au cœur du programme de lutte contre le VIH/sida et renforcer la capacité des gouvernements, des individus et des collectivités à enrayer la propagation du VIH/sida et à inverser la tendance chez les filles et les garçons de moins de 18 ans, quelle que soit la situation du pays, y compris sur le plan humanitaire, et même si le pays est en phase de relèvement ou dans une situation précaire

**Objectif prioritaire** – Objectif du Millénaire pour le développement n° 6 : combattre le VIH/sida (Cible 6.A : d'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle)

**Objectifs et engagements connexes** – Objectifs du Millénaire pour le développement n°s 1, 2, 3, 4 et 5; *Un monde digne des enfants* (objectif 4 : lutter contre le VIH/sida)

### Domaine de résultats prioritaire n° 1°: réduire le nombre de cas d'infection pédiatrique par le VIH; accroître la proportion de femmes séropositives recevant des médicaments antirétroviraux; accroître la proportion d'enfants recevant un traitement contre le VIH/sida

Cible	Indicateurs	Domaines de coopération	Couverture
1. Réduire d'au moins 40 % le nombre de nouveaux cas d'infection pédiatrique par le VIH <sup>6</sup>	1.1 Proportion d'enfants séropositifs (avec une ventilation par sexe)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui aux activités de coordination et de mise en œuvre menées au niveau national pour élargir plus rapidement l'accès aux soins, pour faire en sorte que les dispositifs proposés soient largement utilisés et pour améliorer l'efficacité des programmes de prévention de la transmission mère-enfant</li> </ul>	<p>Les initiatives visent prioritairement 54 pays où l'épidémie est généralisée (taux de prévalence supérieur à 1 % de la population) et les pays connaissant des épidémies concentrées.</p> <p>Un appui sera aussi fourni sous forme d'activités d'achat.</p>
2. Veiller à ce qu'au moins 80 % des femmes enceintes séropositives reçoivent des médicaments antirétroviraux afin de prévenir la transmission mère-enfant	2.1 Proportion de femmes enceintes séropositives qui reçoivent des médicaments antirétroviraux afin de prévenir la transmission mère-enfant	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès des mères séropositives à une prise en charge, à un soutien et à un traitement dans le cadre de services de prévention de la transmission mère-enfant et de prise en charge des enfants</li> <li>Appui à la mise en place d'un accès plus large aux programmes de prévention de la transmission mère-enfant</li> </ul>	
3. Faire en sorte que la proportion d'adultes recevant des médicaments antirétroviraux corresponde à la répartition par sexe de l'épidémie	3.1 Proportion de femmes enceintes séropositives qui reçoivent des médicaments antirétroviraux pour leur propre santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à la mise en place d'un accès plus large aux médicaments antirétroviraux et au traitement des infections opportunistes chez les femmes (y compris les femmes enceintes) et les enfants séropositifs</li> </ul>	
4. Veiller à ce qu'au moins 80 % des enfants séropositifs qui en ont besoin reçoivent des médicaments antirétroviraux	4.1 Proportion d'enfants séropositifs (avec une ventilation par sexe et par âge) en besoin qui reçoivent des médicaments antirétroviraux (sous-composante de l'indicateur 6.5 des objectifs du Millénaire pour le développement)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion d'informations tenant compte de la problématique hommes-femmes visant à faire évoluer les comportements et les mentalités afin de renforcer la demande de services, s'agissant notamment de faire connaître et accepter les traitements, et de faire reculer la stigmatisation et la discrimination</li> <li>Intégration d'activités de prévention de la transmission mère-enfant et de traitement pédiatrique aux programmes globaux de santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, y compris les programmes de santé procréative, de planification familiale et de survie de l'enfant et les systèmes de santé nationaux</li> </ul>	

<sup>6</sup> Chiffre de référence ONUSIDA pour 2004 : 640 000.



<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès plus large, pour les enfants séropositifs, à une prise en charge, à un soutien et à un traitement de qualité</li> <li>• Accès plus large aux médicaments et au matériel de diagnostic et amélioration de leur gestion, s'agissant notamment des formulations pédiatriques et du matériel de diagnostic précoce chez le nourrisson</li> <li>• Mobilisation en faveur d'une baisse du prix des trousse de dépistage du VIH par test à amplification en chaîne par polymérisation et des formulations pédiatriques</li> <li>• Accès plus large aux nouvelles technologies permettant un diagnostic précoce chez le nourrisson</li> </ul>	

**Domaine de résultats prioritaire n°2 : appuyer les capacités nationales pour accroître la proportion d'enfants devenus orphelins ou vulnérables du fait du VIH/sida qui reçoivent un soutien de qualité de la part de leur famille, de la collectivité et du gouvernement**

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
5. Dans les pays à forte prévalence, porter à au moins 30 % la proportion d'enfants vulnérables dont les foyers bénéficient d'une prise en charge et d'un soutien assurés par des sources extérieures à la famille, en complément des activités réalisées par celle-ci	<p>5.1 Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans (indicateur 6.4 des objectifs du Millénaire pour le développement)</p> <p>5.2 Dans les pays à forte prévalence, proportion d'enfants vulnérables dont le foyer reçoit un soutien externe</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension des dispositifs de protection sociale adaptés aux besoins des enfants et des personnes séropositives, afin de renforcer les capacités des débiteurs de l'obligation à soutenir, à prendre en charge et à protéger les enfants devenus orphelins ou vulnérables du fait du VIH/sida, à prolonger la vie des parents et à améliorer leurs moyens de subsistance, notamment par l'élaboration de normes tenant compte de la problématique hommes-femmes</li> <li>• Promotion d'innovations permettant de fournir aux enfants touchés ou rendus orphelins par le VIH/sida un accès équitable aux services essentiels, mise en application des résultats des recherches menées sur le plan opérationnel pour gagner en efficacité, diffusion des enseignements tirés de l'expérience et généralisation de la programmation axée sur les connaissances et les faits</li> <li>• Mise en place, aux niveaux mondial et national, de systèmes permettant de suivre les progrès accomplis dans la prise en charge des enfants touchés par le VIH/sida et dans la fourniture d'une protection et d'un soutien à ces enfants</li> <li>• Appui aux actions menées (dans le cadre d'un appui bilatéral, de stratégies de lutte contre la pauvreté, d'approches sectorielles et de fonds mondiaux) pour aider, notamment financièrement, les partenaires nationaux à mettre en œuvre, sur le plan national, des programmes et des mesures en faveur des enfants touchés par le sida</li> </ul>	Priorité accordée aux 54 pays où l'épidémie est actuellement généralisée

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'analyses et d'audits axés sur la problématique hommes-femmes afin d'améliorer l'efficacité des programmes et de réduire les disparités entre garçons et filles</li> <li>• Prise en charge par la collectivité des enfants touchés par le VIH-sida, avec une participation des hommes comme des femmes</li> </ul>	

**Domaine de résultats prioritaire n°3 : Contribuer à réduire les risques courus par les adolescents et leur vulnérabilité face au VIH/sida en leur donnant davantage accès à des informations, compétences et services tenant compte de la problématique hommes-femmes et en les incitant à en tirer parti**

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
6. Dans tous les pays, appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de prévention globale à l'intention des adolescents les plus menacés ou particulièrement vulnérables	6.1 Nombre de pays de programme dotés de stratégies globales de prévention du VIH/sida à l'intention des adolescents les plus menacés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interventions solidement étayées en faveur de mesures législatives, de politiques et de stratégies concernant les enfants, les adolescents et le VIH/sida, compte tenu en particulier de la vulnérabilité des jeunes femmes et des filles et du rôle des hommes et des adolescents de sexe masculin</li> <li>• Activités de sensibilisation, de communication et de mobilisation sociale destinées à promouvoir un environnement favorable et protecteur et à renforcer les mesures visant à prévenir ou à atténuer la stigmatisation, la discrimination, les facteurs de vulnérabilité associés aux comportements à risque, les inégalités hommes-femmes ainsi que la violence et les stéréotypes sexistes</li> </ul>	Les stratégies seront définies pour chaque région et chaque pays, compte tenu du stade de l'épidémie et de la contribution des autres partenaires au financement et aux programmes.
7. Dans les pays où le taux de prévalence chez les adultes est supérieur à 5 %, faire en sorte que 60 % au moins des adolescents, scolarisés ou non, disposent des informations exactes et des compétences et services dont ils ont besoin pour mieux se prémunir contre le VIH	<p>7.1 Proportion de la population (féminine et masculine) âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida (avec une sous-analyse pour les 15-19 ans et les populations les plus en danger) (indicateur 6.3 des OMD)</p> <p>7.2 Proportion de jeunes (filles et garçons) âgés de 15 à 19 ans ayant eu des relations sexuelles avant l'âge de 15 ans</p> <p>7.3 Pourcentage de jeunes (filles et garçons) âgés de 15 à 24 ans ayant eu des rapports sexuels avec plus d'un partenaire durant les 12 derniers mois</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interventions destinées à encourager les adolescents, notamment ceux qui sont particulièrement vulnérables et marginalisés, à participer à des réunions et activités consacrées à la prévention de la propagation du VIH</li> <li>• En collaboration avec des partenaires, appui aux programmes nationaux et infranationaux visant à fournir, pour chaque tranche d'âge et chaque sexe, des informations, des compétences et des services relatifs à l'hygiène sexuelle et à la santé procréative pour réduire les risques courus par les enfants et les adolescents et leur vulnérabilité face au VIH</li> <li>• Appui à des activités de prévention combinée du VIH fondées sur des preuves scientifiques et conçues pour répondre aux besoins spécifiques des adolescents et des jeunes dans leur environnement local, en tirant parti de la recherche opérationnelle et de l'expérience de partenaires pour gagner en efficacité et en efficacité</li> <li>• Mise en place de partenariats visant à traiter les multiples facteurs corrélés conduisant à un risque accru d'infection par le VIH</li> </ul>	

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
	7.4 Proportion de jeunes (filles et garçons) âgés de 15 à 24 ans (avec une sous-analyse pour les 15-19 ans et les populations les plus en danger) ayant eu plus d'un partenaire sexuel durant les 12 derniers mois indiquant avoir utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel (indicateur 6.2 des objectifs du Millénaire pour le développement)	(par ex. : violences sexuelles, pauvreté, appartenance ethnique, handicap, appartenance à une minorité, etc.), là où l'épidémie est concentrée comme là où elle est faible	
	7.5 Prévalence du VIH chez les jeunes en fonction de l'âge et du sexe, et total pour l'ensemble de la population âgée de 15 à 24 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la prestation de soins à la suite de viols et à l'administration d'une prophylaxie après exposition au virus pour les situations d'urgence, dans les pays où l'épidémie est généralisée</li> <li>• Évaluation et analyse, par âge et par sexe, des risques de contamination par le VIH et des facteurs de vulnérabilité des adolescentes et adolescents âgés de 10 à 18 ans dans les pays où l'épidémie est naissante ou généralisée (y compris par quintile de richesse, par groupe ethnique et dans les populations les plus en danger ou minoritaires)</li> <li>• Fourniture d'un appui aux gouvernements pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de circoncision dans le cadre d'une stratégie globale de sensibilisation et de prévention</li> </ul>	
8. Dans tous les pays, porter à 30 % au moins le pourcentage d'adolescents âgés de 10 à 18 ans, scolarisés ou non, disposant des informations exactes et des compétences et services dont ils ont besoin pour mieux se prémunir contre le VIH	8.1 Prévalence du VIH chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans (données ventilées par sexe)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès accru des adolescents séropositifs à des stratégies de prévention de la transmission et à des services adaptés à leurs besoins</li> <li>• Préparation aux situations d'urgence et planification des interventions en cas d'urgence, à l'appui des Engagements en faveur de l'enfance liés au VIH-sida</li> <li>• Fourniture d'un appui afin que les enfants, les jeunes et les femmes bénéficient d'informations en matière de prévention, de prise en charge et de traitement</li> </ul>	
9. Durant les crises humanitaires, le risque de contamination par le VIH n'augmente pas, et les besoins de prise en charge liés au VIH sont satisfaits.	9.1 Proportion des pays évalués confrontés à une situation humanitaire nouvelle où les activités menées, avec l'appui de l'UNICEF et des partenaires opérationnels, dans le cadre des Engagements en faveur de l'enfance liés au VIH-sida sont conformes aux niveaux attendus, compte tenu de la situation régnant dans le pays	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture d'un appui aux services de prévention, de prise en charge et de traitement destinés aux enfants, aux jeunes et aux femmes pendant les crises et le relèvement d'après crise</li> </ul>	

## Domaine d'intervention 4 : protection des enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance

**Objectif stratégique** – Donner une plus grande place à la protection des enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance dans les programmes de développement et les activités humanitaires des gouvernements et instaurer un environnement protégeant mieux tous les enfants

**Objectifs prioritaires** – La Déclaration du Millénaire (particulièrement sa section VI)

**Buts et engagements connexes** – Objectifs du Millénaire pour le développement n°1, 6 et 8; Convention relative aux droits de l'enfant et ses protocoles facultatifs; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et Déclaration et Programme d'action de Beijing; Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes; Conventions 138 et 182 de l'Organisation internationale du Travail; Un monde digne des enfants (objectif 3 : Protection contre la maltraitance, l'exploitation et la violence); Déclaration et Programme d'action de Stockholm et Engagement mondial de Yokohama; Conventions de Genève et protocoles additionnels; Statut de Rome de la Cour pénale internationale; Ensemble des règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs; Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

**Domaine de résultats prioritaire n°1 : Parvenir à de meilleurs systèmes nationaux de protection de l'enfance, bâtis sur des lois, des politiques et des services permettant d'assurer dans tous les secteurs, et notamment ceux de la justice et de la protection sociale, la protection de tous les enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance**

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
1. Au moins 60 pays de programme ont recensé, suite à un état des lieux <sup>7</sup> , les aspects de leur système national de protection de l'enfance devant être améliorés.	1.1 Nombre de pays ayant recensé, suite à un état des lieux, les aspects de leur système national de protection de l'enfance devant être améliorés	<ul style="list-style-type: none"> <li>État des lieux des systèmes de protection de l'enfance</li> <li>Création de programmes de déjudiciarisation, de mesures de substitution à la privation de liberté et de justice réparatrice</li> <li>Renforcement des capacités au service de systèmes judiciaires adaptés aux enfants</li> </ul>	Tous les pays de programme
2. Accroître le nombre de pays ayant pris les mesures nécessaires pour mieux assurer la justice pour mineurs, y compris dans les situations de transition	<p>2.1 Nombre de pays appliquant des procédures judiciaires et d'enquête adaptées à l'âge et au sexe des enfants, conformément aux normes internationales</p> <p>2.2 Nombre de pays où les organismes des Nations Unies actifs dans le secteur de la justice ou de la réforme de la sécurité ont pris en compte les questions liées aux enfants des deux sexes dans leurs activités de sensibilisation et leurs programmes en matière d'état de droit</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture d'un appui à la réforme des textes et des politiques en vue d'une prise en compte des normes en matière de justice pour mineurs</li> <li>Renforcement des capacités institutionnelles en matière de maintien de l'ordre, de justice et de protection sociale pour mieux assurer la justice pour mineurs</li> <li>Justice pour mineurs dans les situations de transition</li> <li>Justice transitionnelle pour mineurs dans les situations de transition</li> <li>Activités de mise en place, de renforcement des capacités et d'appui au service de dispositifs de protection sociale mis en œuvre par les collectivités, les organisations non gouvernementales ou les gouvernements afin de réduire la vulnérabilité des enfants</li> </ul>	

<sup>7</sup> L'état des lieux permet de recenser les services, les prestataires de services et les cadres législatifs ou réglementaires qui sont ou doivent être mis en place pour prévenir la violence, la maltraitance, l'exploitation et la séparation injustifiée d'avec la famille ou y remédier.

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
	2.3 Nombre de pays prenant des mesures pour appliquer les Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui aux services sociaux et aux activités de sensibilisation assurés au niveau des collectivités pour réduire la vulnérabilité et la stigmatisation des enfants et des familles à risque</li> <li>• Appui à l'élaboration de textes et de politiques et au renforcement des capacités aux fins d'améliorer les pratiques en matière de protection de remplacement et de protection des enfants et des femmes contre la dépossession et les autres formes de discrimination</li> </ul>	
3. Au moins 60 pays de programme, y compris des pays touchés par des situations d'urgence, ont amélioré leur système et mis en œuvre des programmes pour prévenir la séparation d'avec la famille ou y remédier.	<p>3.1 Nombre et proportion d'enfants (ventilés par sexe et par groupe d'âge) ne vivant pas avec leurs parents biologiques</p> <p>3.2 Nombre de pays ayant des politiques sur la protection de remplacement, conformément aux normes et aux bonnes pratiques internationales</p> <p>3.3 Nombre de pays ayant adopté une législation interdisant la violence contre les enfants dans le cadre familial</p> <p>3.4 Nombre de pays sanctionnant pénalement toutes les formes d'exploitation sexuelle des filles et des garçons</p> <p>3.5 Nombre de pays assurant des services aux filles et aux garçons victimes d'actes de violence, d'exploitation ou de maltraitance, y compris dans le cadre de la traite des êtres humains</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge des enfants handicapés et fourniture à ces enfants d'un appui leur permettant d'avoir pleinement accès aux services, en les aidant à réaliser tout leur potentiel sans être victimes de stigmatisation ni de discrimination</li> <li>• Lutte contre la stigmatisation et la discrimination au travers d'activités de sensibilisation et d'échange d'enseignements tirés de l'expérience et de pratiques optimales</li> <li>• Réforme des textes et des politiques en matière de violence à l'encontre des enfants</li> <li>• Appui à l'enregistrement, au suivi et à la prise en charge provisoire des enfants séparés de leur famille ou non accompagnés dans les situations d'urgence, à leur accompagnement psychosocial et à leur retour au sein de leur famille</li> <li>• Renforcement des capacités du personnel du secteur de l'action sociale/protection sociale pour offrir aux enfants et aux familles vulnérables des services plus nombreux et de meilleure qualité tenant compte de la problématique hommes-femmes, y compris en matière d'accompagnement psychosocial</li> <li>• Activités de sensibilisation et de renforcement des capacités pour améliorer l'enregistrement des naissances, notamment pour les groupes vulnérables</li> </ul>	
4. Tous les pays de programme où les taux d'enregistrement des naissances sont inférieurs à 60 % ont pris des mesures administratives en vue d'un enregistrement des naissances gratuit et universel.	4.1 Proportion de filles et de garçons de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée		

**Domaine de résultats prioritaire n°2 : Susciter, au sein des réseaux sociaux et au niveau national, un dialogue visant à faire émerger des conventions, normes et valeurs sociales favorisant, au profit de tous les enfants, la prévention de la violence, de l'exploitation, de la maltraitance et de la séparation inutile des enfants d'avec leur famille et permettant de remettre en question les atteintes faites aux droits des enfants, y compris celles résultant de conventions et de pratiques préjudiciables, tout en veillant à ce que l'opinion des enfants soit traitée avec respect et en s'appuyant sur la capacité de résistance des jeunes**

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
5. Réduire l'acceptation par la société des pratiques préjudiciables aux enfants	<p>5.1 Nombre de pays remettant explicitement en question les normes sociales dans le cadre de programmes visant à mettre fin aux actes de violence, d'exploitation et de maltraitance à l'encontre des enfants</p> <p>5.2. Pourcentage de foyers où la personne interrogée considère qu'un enfant a besoin de châtiments corporels</p> <p>5.3 Pourcentage d'enfants âgés de 2 à 14 ans ayant subi un acte de violence psychologique ou un châtiment corporel au cours du mois ayant précédé l'enquête</p> <p>5.4 Pourcentage d'enfants âgés de 2 à 14 ans subissant des châtiments verbaux ou corporels (avec une ventilation par âge, par sexe, par indice de richesse, par lieu de résidence et, si possible, par zone géographique et groupe de population)</p> <p>5.5 Pourcentage de femmes qui estiment qu'un mari ou un compagnon a raison de frapper ou de battre sa femme ou sa compagne dans au moins l'un des cas suivants : 1) si elle sort sans le lui dire; 2) si elle ne s'occupe pas des enfants; 3) si elle le contredit; 4) si elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui; 5) si elle laisse brûler le repas (contribuer à faire passer ce pourcentage de 51 à 45 % dans les pays en développement)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à des activités de plaidoyer, de sensibilisation et de communication visant à remettre en question les normes sociales relatives aux violences sexuelles infligées aux enfants ainsi qu'à l'exploitation et à la traite des enfants</li> <li>• Défense et promotion de la participation des enfants et des jeunes, y compris les filles et les jeunes femmes, aux fins de prévenir et de suivre les pratiques préjudiciables et de mettre en place des groupes de soutien aux victimes d'actes de maltraitance, de violence et d'exploitation</li> <li>• Défense et promotion de la communication visant la modification des comportements afin de lutter contre la violence dans le cadre familial</li> <li>• Défense et promotion de la communication visant la modification des comportements afin de lutter contre les mutilations génitales féminines</li> <li>• Renforcement de la capacité nationale à élaborer des politiques et à appliquer des mesures pour retarder l'âge du mariage dans les pays recensés</li> <li>• Renforcement de la capacité nationale à adopter des politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes et des mesures efficaces pour lutter contre les pires formes de travail des enfants</li> <li>• Appui à la réinsertion et à l'intégration sociale des filles et des garçons arrachés aux pires formes de travail des enfants, à travers une éducation de base ou une autre formation gratuites</li> <li>• Renforcement de la responsabilité sociale des entreprises s'agissant de protection de l'enfance</li> </ul>	<p>Tous les pays et zones des régions industrialisées et en développement, pour donner suite à l'étude du Secrétaire général de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants</p> <p>Principalement dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure)</p>

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
	5.6 Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ne sont pas favorables aux mutilations génitales féminines		
	5.7 Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans à avoir subi une mutilation génitale féminine (contribuer à faire passer ce pourcentage de 36 % à 32 % en Afrique subsaharienne)		
	5.8 Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans à s'être mariées ou à avoir vécu en couple avant leurs 18 ans (contribuer à faire passer ce pourcentage de 34 % à 30 % dans les pays en développement)		
6. Élargir le champ d'application et accroître l'efficacité des programmes de lutte contre le travail des enfants	6.1 Proportion d'enfants des deux sexes âgés de 5 à 14 ans qui travaillent (contribuer à faire passer ce pourcentage de 16 % à 13 % dans les pays en développement)		

**Domaine de résultats prioritaire n°3 : Améliorer la protection des enfants contre les effets à court et à long terme des conflits armés et des crises humanitaires**

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
7. Le droit des filles et des garçons à être protégés des actes de violence, de maltraitance et d'exploitation est préservé et défendu, notamment grâce à la fourniture d'un appui psychosocial aux enfants et aux familles, et des mesures sont prises pour prévenir les violences sexuelles et sexistes.	7.1 Proportion des pays évalués confrontés à une situation humanitaire nouvelle où les activités menées, avec l'appui de l'UNICEF et des partenaires opérationnels, dans le cadre des Engagements en faveur de l'enfance liés à la protection de l'enfance est conforme aux niveaux attendus, compte tenu de la situation régnant dans le pays.  7.2 Au niveau des pays, les postes de coordonnateur du sous-groupe de la protection de l'enfance sont pourvus dans les 30 jours suivant l'activation du sous-groupe.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation aux situations d'urgence et planification des interventions en cas d'urgence, à l'appui des Engagements en faveur de l'enfance liés à la protection de l'enfance</li> <li>• Rôle efficace de chef de file dans les domaines de la protection de l'enfance et de la lutte contre la violence sexiste, en liaison avec les autres mécanismes de coordination sectorielle pour les grandes questions intersectorielles</li> <li>• Appui à la création d'un mécanisme de coordination en matière de santé mentale et d'appui psychosocial</li> <li>• Suivi et signalement des violations graves et des autres problèmes graves en matière de protection des enfants et des femmes, puis mise en œuvre des mesures qui s'imposent, y compris sous forme d'activités de sensibilisation</li> </ul>	Tous les pays de programme connaissant des problèmes humanitaires

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
8. Mettre un terme à l'enrôlement et à l'utilisation des enfants dans les conflits armés et veiller à ce qu'ils soient effectivement libérés et réinsérés, en tenant compte de la différence des situations entre filles et garçons	8.1 Nombre de situations de conflit dans lesquelles les enfants continuent d'être illégalement <sup>8</sup> enrôlés ou utilisés par les armées ou groupes armés, en violation manifeste du droit international	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des dispositifs clefs de protection de l'enfance dans les zones touchées par une situation d'urgence</li> <li>• Appui à la prévention de la séparation des enfants d'avec leur famille et promotion de la garde des enfants par leur famille</li> <li>• Activités de sensibilisation et d'appui en faveur de la création de capacités de prévention et de lutte contre les actes de violence, d'exploitation et de maltraitance à l'encontre des enfants et des femmes (y compris la violence sexiste)</li> <li>• Appui à l'aménagement d'espaces adaptés aux enfants et à la fourniture d'un soutien psychosocial aux enfants et aux personnes qui s'en occupent</li> <li>• Coordination de la sensibilisation au danger des mines et plaidoyer contre l'utilisation des mines terrestres et des autres armes frappant aveuglément et sans discrimination</li> <li>• Prévention de l'enrôlement des enfants; promotion de leur libération et de leur réinsertion, conformément aux bonnes pratiques</li> </ul>	

**Domaine de résultats prioritaire n°4 : Améliorer, au niveau des pays, les activités de suivi, de recherche, d'évaluation et d'exploitation menées à partir des données relatives à la protection de l'enfance**

<i>Cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
9. Au moins 75 pays ont intégré des données de référence ventilées concernant les indicateurs de protection de l'enfance à leurs plans nationaux de développement et à leurs rapports au Comité des droits de l'enfant.	<p>9.1 Nombre de programmes de pays ayant : a) des données ventilées par sexe concernant les indicateurs de protection de l'enfance pour tous les groupes d'âge, y compris des données de référence; b) des données de source institutionnelle ou administrative concernant les indicateurs de protection de l'enfance</p> <p>9.2 Nombre de pays faisant figurer des données ventilées sur la protection de l'enfance dans leurs plans nationaux de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte et analyse régulières et systématiques de données relatives aux grands indicateurs de protection de l'enfance dans le cadre des systèmes nationaux de collecte de données</li> <li>• Élaboration de systèmes d'information et d'analyses de situation en matière de protection de l'enfance</li> <li>• Promotion de la communication sur les grands indicateurs auprès des décideurs, des mécanismes de surveillance régionaux et internationaux et du grand public</li> <li>• Intégration de la protection de l'enfance aux plans et rapports nationaux et infranationaux</li> </ul>	<p>Pays les moins avancés, pays à revenu faible et moyen et pays industrialisés pour certains indicateurs</p> <p>Pays touchés par des situations d'urgence</p> <p>En ce qui concerne les activités de suivi et de signalement, les pays touchés par des conflits armés en particulier</p>

<sup>8</sup> Un enrôlement est illégal lorsqu'il contrevient aux engagements formulés dans le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ou à d'autres engagements applicables.



<i>Cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
	9.3 Nombre de pays faisant figurer des données ventilées sur la protection de l'enfance dans leurs rapports nationaux au Comité des droits de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la capacité du personnel et des partenaires de l'UNICEF (y compris les enfants et les adolescents) à effectuer des analyses sur la protection de l'enfance et à mettre en application les données obtenues et les travaux de recherche menés</li> </ul>	
10. Les pays en proie à des conflits suivent la situation régnant en matière de protection de l'enfance et en rendent compte	10.1 Nombre de bureaux de l'UNICEF dans les pays en proie à des conflits participant au mécanisme de suivi et de signalement des atteintes graves aux droits des enfants, conformément à la résolution 1612 du Conseil de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation rapide des enjeux liés à la protection des enfants et des femmes dans les situations d'urgence</li> <li>• Mise en place ou renforcement de mécanismes de suivi par les pouvoirs publics ou la société civile dans les situations normales et d'urgence, et activités de sensibilisation, de signalement et de communication en matière de maltraitance, de violence et d'exploitation</li> </ul>	

## Domaine d'intervention 5 : Activités de sensibilisation et partenariats en faveur de la réalisation des droits de l'enfant

**But stratégique** – Ensemble, les pouvoirs publics, les organisations de la société civile, les parlementaires et d'autres partenaires aux échelons national et international mettent au point et appliquent des politiques sociales et économiques et des mesures législatives et établissent des crédits budgétaires rendant possible la réalisation des droits des enfants et des femmes et l'égalité des sexes dans tous les contextes nationaux, y compris dans les situations humanitaires, de relèvement et les situations précaires.

**But principal** – Convention relative aux droits de l'enfant, en particulier ses articles 2 (accent sur la non-discrimination); 4 (engagement des États parties à prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les droits reconnus dans la Convention); 12 (l'enfant qui est capable de discernement exercera son droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant); et 42 (engagement des États parties à faire largement connaître les principes et les dispositions de la Convention, par des moyens actifs et appropriés, aux adultes comme aux enfants)

**Objectifs et engagements connexes** – Objectifs du Millénaire 1 et 8; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en particulier l'article 2 (où est défini le principe de discrimination et qui complète l'article 2 de la Convention relative aux droits de l'enfant); la Déclaration du Millénaire, en particulier les paragraphes I.2 (où les chefs d'État et de gouvernement reconnaissent qu'ils sont collectivement tenus de défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité et qu'ils ont des devoirs à l'égard de tous les citoyens du monde, en particulier les personnes les plus vulnérables, et tout spécialement les enfants); III.20 (où les chefs d'État et de gouvernement s'engagent à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en tant que moyen efficace de combattre la pauvreté, la faim et la maladie, et de promouvoir un développement réellement durable); et V.25 (relatif à l'instauration d'un mode de gouvernance permettant la participation effective de tous les citoyens, y compris des enfants et des jeunes, à la vie politique); Convention relative aux droits de l'enfant, en particulier les articles 13 (droit à la liberté d'expression); 15 (droit à la liberté d'association); et 17 (droit d'avoir accès à l'information et aux médias) afin d'encourager la participation des enfants.

### Domaine de résultat prioritaire 1 : aider les pays à rassembler, à analyser et à diffuser des informations stratégiques sur la situation des enfants et des femmes

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
1. Appuyer la compilation de données, d'informations et de connaissances stratégiques actualisées sur les femmes et les enfants	1.1 Nombre de pays utilisant DevInfo ou des outils semblables pour le suivi et la communication des données qui sont directement liées aux intérêts des enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui au suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de la Déclaration du Millénaire</li> <li>Renforcement des outils et des capacités des instituts nationaux de statistique pour ce qui est de la collecte de données ventilées par sexe et par âge, des systèmes courants d'information, des sondages d'opinion et d'autres systèmes de suivi et d'établissement de rapports concernant les droits des enfants et des femmes</li> </ul>	Tous les pays et régions (y compris les pays industrialisés, pour certains thèmes)
2. Appuyer la ventilation des données afin de faire apparaître les écarts et de mettre l'accent sur les groupes marginalisés	2.1 Nombre de pays de programme disposant de données issues d'enquêtes nationales sur les ménages, collectées au cours des trois à cinq années précédentes, couvrant les indicateurs clés pour évaluer la situation des femmes et des enfants telles que les enquêtes par grappes à indicateurs multiples ou les enquêtes sur la démographie et la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien à l'analyse des tendances et des écarts ressortant des données relatives aux enfants et aux femmes, y compris les enfants handicapés et compte tenu des risques inhérents aux urgences, aux niveaux national, régional et mondial</li> <li>Appui à l'acquisition, à la gestion au partage et à l'utilisation des connaissances; promotion de la culture du savoir à l'UNICEF</li> </ul>	

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
3. En collaboration avec les partenaires et grâce au renforcement des systèmes internes de gestion des connaissances, établir des banques de savoir facilitant l'accès aux données sur les enfants et les femmes	3.1 Nombre de bureaux de pays de l'UNICEF dotés de systèmes de gestion de l'information et des connaissances développés et exploités (tels que sites Internet et intranet actualisés et un accès aux bases de données externes, systèmes de bibliothèques, etc. pertinents)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser les consultations aux niveaux local et national, notamment de femmes et d'enfant, en vue de l'élaboration des rapports devant être présentés au Comité des droits de l'enfant et au Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</li> <li>Appui à l'organisation d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples, à des modules « enfants » dans le Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires, aux recensements et autres systèmes de collecte de données</li> </ul>	
4. Faciliter l'établissement, en temps voulu, de rapports nationaux sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	<p>4.1 Nombre de bureaux de pays de l'UNICEF facilitant la présentation des rapports les plus récents portant sur la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</p> <p>4.2 Nombre de documents élaborés dans le cadre des programmes de pays et soumis au Conseil d'administration dans lesquels il est fait référence aux observations finales du Comité des droits de l'enfant et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et qui prévoient des activités promouvant leur application</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à la diffusion de données agrégées et ventilées sur les femmes et les enfants, y compris les enfants handicapés</li> <li>Poursuite du renforcement, de la mise à jour et de la diffusion des bases de données DevInfo, avec les partenaires nationaux et les organismes des Nations Unies, et notamment d'un module « urgences »</li> <li>Aide à la création et à l'utilisation de bases de données nationales s'agissant de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que des stratégies pour la réduction de la pauvreté</li> <li>Élaboration de rapports s'appuyant sur des données et des analyses nationales, régionales et mondiales pour cerner les lacunes dans l'établissement des budgets, la programmation et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement</li> <li>Plans de préparation aux situations de crises et aux interventions d'urgence à l'appui des engagements collectifs pris envers les enfants dans les situations d'urgence</li> </ul>	

**Domaine de résultat prioritaire 2 : recherche et analyse des politiques économiques et sociales soutenant la gouvernance dans le cadre de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
5. En collaboration avec les partenaires, mener des travaux de recherche et d'analyse de grande qualité sur les implications des cadres de politique internationaux, les	5.1 Nombre de pays mettant régulièrement à jour les travaux d'analyse relatifs à la réalisation des droits des enfants et des femmes et l'impact des politiques sur les enfants et les femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à l'élaboration d'analyses mondiales et régionales et de plans nationaux et à l'établissement de rapports sur la Convention relative aux droits de l'enfant et sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que de principes directeurs connexes</li> </ul>	<p>Tous les pays et régions (y compris les pays industrialisés, pour certains thèmes)</p> <p>Certains pays, dans toutes les régions et le monde en général</p>

Cible	Indicateurs	Domaines de coopération	Couverture
législations nationales et les politiques des pouvoirs publics promouvant les droits des femmes et des enfants, et les diffuser	<p>5.2 Nombre de bureaux de pays et régionaux de l'UNICEF réalisant des travaux d'analyse thématiques aux niveaux national et multinational (notamment sur la pauvreté et les inégalités, la protection sociale, les migrations, les réformes législatives et les crises économiques et humanitaires qui compromettent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement) axés sur les droits de l'homme et les sexospécificités</p> <p>5.3 Nombre de pays dans lesquels les travaux d'analyse budgétaire et les activités de suivi sont conjointement menés par l'État et par les organisations de la société civile de manière à encourager une répartition plus efficace des ressources consacrées à la réalisation progressive des droits des enfants et des femmes et à la promotion de l'égalité des sexes</p> <p>5.4 Nombre d'études thématiques et de rapports mondiaux officiellement revus et publiés (notamment les rapports intitulés <i>Situation des enfants dans le monde</i> et ceux du Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF</p> <p>5.5 Nombre de programmes de pays dotés d'une stratégie définie pour créer et gérer des connaissances et les partager à l'extérieur en vue de soutenir l'UNICEF et ses partenaires dans leurs activités en faveur de la réalisation des droits de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à l'élaboration de plans nationaux de réparation aux situations d'urgence et d'intervention prenant en compte les problèmes des enfants et des femmes</li> <li>• Soutien aux travaux de recherche et d'analyse intégrés concernant la réalisation des droits des enfants et des femmes, ainsi qu'à l'analyse des vulnérabilités et des causes des tendances sous-jacentes et des inégalités (notamment entre les sexes) à différents niveaux de responsabilité</li> <li>• Identification des lacunes, élaboration de travaux de recherche, de notes de synthèse et de publications sur les sujets de préoccupation existants et les nouveaux problèmes (l'accent étant mis sur les enfants marginalisés, les familles les plus pauvres, la prévention des conflits et les interventions en cas de conflit)</li> <li>• Soutien à apporter aux partenaires pour leur permettre d'analyser les incidences sur les enfants, les femmes et l'égalité des sexes, des politiques, des budgets et des réformes législatives et administratives actuelles et proposées</li> <li>• Mise au point d'options et de recommandations politiques et législatives, fondées sur les principes des droits de l'homme, d'une analyses comparatives des politiques des pouvoirs publics ainsi que des pratiques optimales aux niveaux national, régional et mondial</li> <li>• Élaboration régulière de synthèses, d'études et de rapports périodiques visant à sensibiliser le public, tels que la publication intitulée <i>Situation des enfants dans le monde</i></li> <li>• Renforcement des capacités, y compris à l'UNICEF, dans les domaines de la recherche et de l'analyse des politiques ayant une incidence sur la situation des enfants et des femmes; mise en œuvre d'une stratégie de gestion des connaissances à l'appui de ces capacités</li> </ul>	Niveaux mondial et régional; mise en place progressive dans tous les pays

**Domaine de résultat prioritaire 3 : activités de plaidoyer, dialogue et mobilisation**

<i>Cible</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
6. Rassembler des connaissances et ressources permettant d'œuvrer en faveur des enfants et de l'égalité des sexes grâce à des activités de plaidoyer et à un dialogue avec les principaux décideurs à tous les niveaux et avec la participation des femmes, en partenariat avec d'autres organismes et organisations intéressés. En s'appuyant sur les informations recueillies et les analyses réalisées, promouvoir une amélioration de la répartition des ressources et des investissements réalisés en faveur des enfants	6.1 Nombre de bureaux nationaux et régionaux de l'UNICEF faisant état dans leurs rapports annuels des principaux résultats des politiques de sensibilisation aux problèmes des femmes et des enfants au niveau macrosocial 6.2 Nombre de pays appliquant une stratégie pour la réduction de la pauvreté ou un plan de transition tenant compte des principales difficultés auxquelles se heurtent les enfants et les femmes et l'action pour l'égalité des sexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecter des informations, réaliser des travaux de recherche et d'analyse et définir des pratiques optimales à l'échelon international concernant les droits des enfants et des femmes et l'égalité des sexes, à l'intention des participants à des réunions internationales et des responsables des processus nationaux de planification, de mise en œuvre et de surveillance (y compris les stratégies pour la réduction de la pauvreté, les approches sectorielles et les plans de transition à la suite d'un conflit)</li> <li>Appuyer les réseaux participatifs de plaidoyer afin d'influencer les débats nationaux, régionaux et mondiaux, d'appeler l'attention sur la condition des enfants et des femmes et d'obtenir une augmentation des ressources allouées</li> <li>Mettre en valeur les capacités de la société civile et des institutions nationales en matière de suivi de l'exécution des budgets et de contrôle de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que d'élaboration de rapports et de communication sur cette question</li> <li>Éducation civique et stratégies de communication visant à promouvoir l'égalité des sexes, le règlement pacifique des conflits, le dialogue démocratique et le respect des droits de l'homme</li> </ul>	Tous les pays et régions, y compris les pays industrialisés
7. Mieux faire connaître la vulnérabilité des enfants face aux conditions économiques, sociales et environnementales et promouvoir différentes mesures de protection sociale (dont un appui financier et non financier) au niveau national	7.1 Nombre de références à la publication intitulée <i>Situation des enfants dans le monde</i> 7.2 Nombre de bureaux de pays de l'UNICEF soutenant les politiques et les programmes de protection sociale, y compris les transferts en espèces		

**Domaine de résultat prioritaire 4 : participation institutionnalisée des enfants et des jeunes à la vie publique**

<i>Cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
8. Promouvoir la mise en place de politiques nationales en faveur des enfants et des jeunes qui contribuent à un développement positif et global des enfants et des adolescents, et qui institutionnalisent la participation des jeunes à l'élaboration des politiques et à la vie communautaire	8.1 Nombre de pays dotés de politiques en faveur des enfants et des jeunes qui institutionnalisent la participation des enfants 8.2 Nombre de pays qui effectuent systématiquement des collectes, des analyses des données sur la situation des adolescents et des jeunes et qui les diffusent régulièrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recueil de données et d'informations auprès d'enfants et de jeunes sur les questions ayant une incidence sur leur existence</li> <li>Sensibilisation des familles, des écoles et des communautés au droit à la participation des enfants et des adolescents en fonction de leur niveau de développement, notamment au respect de normes et processus conformes à l'éthique et aux questions concernant l'égalité des sexes, et promotion d'attitudes et de pratiques positives</li> </ul>	Tous les pays et régions

<i>Cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Domaines de coopération</i>	<i>Couverture</i>
9. Améliorer l'aptitude des enfants et des adolescents à participer aux décisions qui les concernent aux niveaux politiques et communautaires	<p>9.1 Nombre de pays dans lesquels les enfants sont systématiquement consultés (notamment dans le cadre de sondages auprès des jeunes), et leurs vues et opinion diffusées sous une forme adaptées aux enfants</p> <p>9.2 Nombre de pays dotés de politiques ou de programmes de renforcement des capacités des enfants et des adolescents pour qu'ils participent à des mesures d'action civique (bénévolat, développement communautaire et règlement pacifique des conflits)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'intégration de la participation des enfants, en particulier des fillettes, aux institutions locales</li> <li>• Promotion des possibilités de participation, sur un pied d'égalité, des filles et des garçons ainsi que des jeunes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, en particulier ceux qui sont pauvres ou vivent dans un pays en crise, et prise en compte des handicaps</li> </ul>	

## Annexe II

### Partie 1

#### Cadre intégré de suivi et d'évaluation

<i>Catégorie</i>	<i>Portée ou calendrier</i>	
<p><b>Activités d'établissement de rapports ou de suivi à l'échelon mondial</b></p> <p>Activités spéciales ou récurrentes influençant les politiques de l'UNICEF, des gouvernements et des autres partenaires de développement. Nécessitent des ressources très importantes</p>	<p><b>Appui aux États parties ou rapports multilatéraux</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Observation générale 7 du Comité des droits de l'enfant (suivi de la mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance)</li> <li>2. Rapport du Secrétaire général sur les objectifs du Millénaire pour le développement</li> <li>3. Suivi des progrès accomplis en matière de survie de la mère, du nouveau-né et de l'enfant : rapport de 2010</li> <li>4. Rapport de suivi sur l'eau et l'assainissement établi conjointement par l'OMS et l'UNICEF</li> <li>5. Rapports sur la suite donnée à la session extraordinaire consacrée au VIH/sida (<i>annuel</i>)</li> <li>6. Rapport sur l'accès universel (anciennement PTME et services de soins de santé à la mère, au nouveau-né et à l'enfant) (<i>périodique</i>)</li> </ol>	<p><b>Activités de collecte ou d'analyse de données menées sous les auspices de l'UNICEF</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Tableaux statistiques dans le rapport sur la situation des enfants dans le monde</li> <li>2. Progrès accomplis dans l'établissement de rapports sur les enfants</li> <li>3. État récapitulatif joint au rapport annuel de la Directrice générale (<i>annuel</i>)</li> <li>4. Enquêtes en grappes à indicateurs multiples (2009-2010)</li> <li>5. Rapport sur le développement du jeune enfant</li> <li>6. Bilan de la situation des enfants face au sida (<i>annuel</i>)</li> <li>7. Enquête comportementale mondiale sur les adolescents</li> </ol>
<p><b>Évaluation des programmes</b></p> <p>Déterminer si une stratégie de programmation indispensable à la réussite du plan stratégique à moyen terme : a) produit des effets concrets ou b) est mise en œuvre avec une grande efficacité, à l'aide d'exemples tirés de programmes bien établis de l'UNICEF dans plusieurs pays</p>	<p style="text-align: center;"><b>2010-2011</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluation du programme de développement du jeune enfant UNICEF-Pays-Bas (<i>domaine d'intervention 1</i>)</li> <li>2. Gestion communautaire de la malnutrition grave et aiguë (<i>domaines d'intervention 1 et 3</i>)</li> <li>3. Gestion communautaire des cas de pneumonie, de paludisme et de diarrhée (<i>domaine d'intervention 1</i>)</li> <li>4. Évaluation mondiale du programme de préparation à la vie active (<i>domaine d'intervention 2</i>).</li> <li>5. Amélioration du programme de préparation à l'école d'enfant à enfant (<i>domaine d'intervention 2</i>)</li> <li>6. Éducation aux programmes d'urgence et de transition après les crises (<i>domaine d'intervention 2</i>)</li> <li>7. Efficacité du groupe du Comité permanent interorganisations pour les situations d'urgence (<i>domaine d'intervention 2</i>)</li> <li>8. Évaluation des activités de promotion des changements sociocomportementaux visant à prévenir la transmission du VIH aux adolescents (<i>domaine d'intervention 3</i>)</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>2012-2013</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Programmation concernant le développement des jeunes enfants dans les situations d'urgence (<i>domaine d'intervention 1</i>)</li> <li>2. Efficacité des journées pour la santé des enfants dans la réalisation des objectifs de la politique de soins de santé à la mère, au nouveau-né et à l'enfant (MNCH) (<i>domaine d'intervention 1</i>)</li> <li>3. Incidence du programme Eau, assainissement et hygiène pour tous (<i>domaine d'intervention 1</i>)</li> <li>4. Évaluation en fin de cycle de l'initiative catalytique (<i>domaine d'intervention 1</i>)</li> <li>5. Impact des stratégies communautaires de communication et de mobilisation sur l'efficacité de certains programmes de santé (<i>domaine prioritaire 1</i>)</li> <li>6. Incidence des programmes « écoles amies des enfants » (<i>domaine d'intervention 2</i>)</li> <li>7. Mise au point d'approches au niveau du district en vue de l'intégration effective d'éléments de PTME et des services de soins de santé à la mère, au nouveau-né et à l'enfant (<i>domaines d'intervention 1 et 3</i>)</li> </ol>

<i>Catégorie</i>	<i>Portée ou calendrier</i>	
	9. Évaluation de la campagne Unis pour les enfants – Unis contre le sida ( <i>domaine d'intervention 3</i> )	8. Évaluation de l'incidence des interventions relatives à la violence à l'égard des enfants ( <i>domaine d'intervention 4</i> )
	10. Évaluation mondiale du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves des droits des enfants dans les situations de conflit armé ( <i>domaine d'intervention 4</i> )	
<b>Évaluation des connaissances</b>	<b>2010-2011</b>	<b>2012-2013</b>
Les activités de renforcement des connaissances jouent un rôle important dans l'élaboration de stratégies efficaces pour l'avenir, y compris un examen rigoureux des enseignements tirés par les autres.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Coût et financement des programmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous (<i>domaine d'intervention 1</i>)</li> <li>2. Méta-analyses des programmes consacrés au rôle des parents (<i>domaine d'intervention 2</i>)</li> <li>3. Intégration des enfants handicapés et ayant des besoins spéciaux dans l'enseignement scolaire ordinaire (<i>domaine d'intervention 2</i>)</li> <li>4. Efficacité des stratégies de prévention dans la lutte contre le VIH/sida (<i>domaine d'intervention 3</i>)</li> <li>5. Accès aux systèmes de justice informels et incidences sur l'exercice des droits de l'homme et de l'enfant (<i>domaine d'intervention 4</i>)</li> <li>6. Effets du changement environnemental mondial sur les enfants et solutions envisageables à tous les niveaux (<i>intersectoriel</i>)</li> </ol>	Projection des évaluations des connaissances sur seul exercice biennal uniquement
<b>Évaluations de l'efficacité de l'organisation dans son ensemble ou par domaine d'activité</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluation des garderies de proximité (<i>domaine d'intervention 2 et intersectoriel</i>)</li> <li>2. Résultats de l'organisation en matière de développement de l'adolescent et programme de participation (<i>domaine d'intervention 5 et intersectoriel</i>)</li> <li>3. Résultats de l'organisation en ce qui concerne l'approche de la programmation fondée sur les droits de l'homme (<i>domaine d'intervention 5 et intersectoriel</i>)</li> <li>4. Bilan de la suite donnée au tremblement de terre et à la crise humanitaire en Haïti un an après (<i>intersectoriel</i>)</li> <li>5. Évaluation interinstitutions en temps réel de l'action humanitaire (minimum 1 par an) (<i>intersectoriel</i>)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Enquêtes en grappes à indicateurs multiples quatrième cycle d'évaluation (<i>domaine d'intervention 5</i>)</li> <li>2. Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes et du Plan d'action au niveau de l'organisation (<i>domaine d'intervention 5 et intersectoriel</i>)</li> <li>3. Atténuation des risques de catastrophe (<i>intersectoriel</i>)</li> <li>4. Évaluation mondiale des capacités de l'UNICEF en matière d'interventions humanitaires (<i>intersectoriel</i>)</li> <li>5. Efficacité de l'action de l'UNICEF en matière de protection sociale (<i>domaine d'intervention 5 et intersectoriel</i>)</li> </ol>
Déterminer si : a) un thème de programmation intersectoriel permet d'obtenir les résultats escomptés ou si b) les activités internes de l'organisation sont efficaces. À cette fin, disposer d'exemples précis tirés d'engagements à long terme de l'organisation		



## Partie 2

### Principaux indicateurs de résultats

<i>Principaux indicateurs de résultats</i>	<i>Niveau de référence (année)</i>	<i>Cible (pour 2013, sauf indication contraire)</i>
<b>Ressources humaines</b>		
Pourcentage de recrutements d'administrateurs sur le plan international, à des postes permanents, réalisés en moins de 90 jours (entre la date limite de dépôt des candidatures et la lettre d'offre d'emploi)	17 % (2005)	75 %
Pourcentage des demandes d'appui en renforts (depuis le recrutement officiel d'un chef d'unité jusqu'à l'arrivée d'un membre du personnel sur le terrain) honorées en moins de 56 jours (conformément aux devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants dans les situations d'urgence)	65 % (2007)	80 %
Pourcentage de postes de coordonnateur de groupes au niveau national pour les programmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène pour tous, de santé, de nutrition, d'éducation et de protection de l'enfant (sous-groupe) pourvus dans les 30 jours suivant la mise en place du groupe	À déterminer sur la base de 2009	90 %
Pourcentage du personnel de l'UNICEF se considérant satisfait des conditions de travail, communiqué dans le Sondage mondial du personnel	75 % (2008)	80 %
Pourcentage de rapports d'appréciation du comportement professionnel signés par les parties concernées et clos au plus tard en février de l'année suivante	51 % (2006)	90 %
Pourcentage du montant total des dépenses de personnel (budget extraordinaire et ressources ordinaires) consacré à la formation et au perfectionnement	1,4 % (2005)	3 %
Pourcentage de femmes à la classe P-5 ou à une classe supérieure, à l'échelon mondial	36 % (2005)	50 %
<b>Finances</b>		
Dépenses de gestion, d'administration et d'appui aux programmes : montant total des ressources ordinaires et des autres ressources (en pourcentage)	15,3 % (2005)	11,5 %
Pourcentage des ressources ordinaires allouées aux programmes dépensées à la fin de chaque année	93 % (2005)	>95 %
Pourcentage des autres ressources allouées aux programmes dépensées à la fin de chaque année	À établir	À préciser
Pourcentage des transferts directs en espèces aux partenaires nationaux non versés après plus de neuf mois	3 % (2005)	<1 %
<b>Technologies de l'information et de la communication</b>		
Situations d'urgence lors desquelles les services informatiques demandés ont été fournis en application des normes établies dans le projet de révision des devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en situation de crise (en pourcentage)	90 % (2009)	>95 %
Objectifs de l'accord de prestation de services remplis ou dépassés (en pourcentage)	En bonne voie pour 10 services essentiels (2009)	Au minimum 90 % pour chaque année
<b>Approvisionnement</b>		
Pourcentage de pays de programme dans lesquels l'UNICEF aide les partenaires nationaux à faire face à la pénurie de produits essentiels	26 % (2007)	Au minimum 75 % des PMA
Pourcentage des pays de programme dont les capacités logistiques ont été évaluées récemment	50 % (2008)	Au minimum 80 % des PMA
Pourcentage de commandes livrées au port d'entrée dans ou avant les délais prévus	57 % (2006)	95 %
Pourcentage des commandes expédiées dans les 48 heures suivant l'établissement du bon de commande	85 % (2005)	95 %

<i>Principaux indicateurs de résultats</i>	<i>Niveau de référence (année)</i>	<i>Cible (pour 2013, sauf indication contraire)</i>
Pourcentage de services d'exécution satisfaits de la rapidité et de la qualité de l'appui aux achats	À préciser en 2010	Au minimum 5 % d'augmentation par rapport au niveau de référence
<b>Contrôle des programmes</b>		
Pourcentage de bureaux extérieurs disposant d'un plan de préparation aux situations d'urgence et d'intervention mis à jour tous les ans	81 % (2004)	100 %
Pourcentage de bureaux de l'UNICEF qui ont réalisé des gains d'efficacité avérés dans leurs activités de fonctionnement	À préciser en 2010	
Pourcentage des nouveaux descriptifs de programme de pays approuvés par le Conseil d'administration qui sont conformes aux normes de l'organisation relatives aux approches axées sur les droits de l'homme	73 % (2007)	>90 %
Pourcentage des nouveaux descriptifs de programme de pays approuvés par le Conseil d'administration qui sont conformes aux normes de l'organisation relatives à l'intégration du principe d'égalité des sexes	45 % (2007)	>90 %
Pourcentage des pays où le programme de l'UNICEF a fait l'objet d'un examen et/ou d'une auto-évaluation du point de vue de l'égalité des sexes au cours des quatre dernières années <sup>1</sup>	À préciser en 2010	>90 %
Pourcentage des nouveaux descriptifs de programme de pays approuvés par le Conseil d'administration qui sont conformes aux normes de l'organisation relatives à la gestion axée sur les résultats	66 % (2007)	>90 %
Pourcentage des descriptifs de programme de pays exposant clairement la stratégie en matière de communication pour le développement, en mettant l'accent sur les changements sociocomportementaux, afin d'améliorer les résultats de l'action menée en faveur des enfants	53 % (2008)	>90 %
<b>Gestion des connaissances</b>		
a) Nombre d'enseignements tirés, évalués et obtenus	42 (2005)	Au minimum 100/an
b) Nombre de « réseaux de praticiens » créés, conformément aux directives établies	3 (2008)	Au moins 10 réseaux de praticiens actifs
Nombre d'exemples – accompagnés d'éléments vérifiables, du soutien apporté par l'UNICEF à la coopération Sud-Sud	83 (2008)	Au minimum 100/an d'ici à 2013
Nombre de pays qui se sont procuré des fournitures destinées aux enfants et à leur famille par l'intermédiaire des services d'achat de l'UNICEF	100 (2008)	100
<b>Financement des programmes</b>		
Pourcentage des rapports des donateurs soumis en temps voulu	71 % (2005)	>85 %
Contribution à l'UNICEF par habitant par rapport au RNB par habitant et au montant total des ressources ordinaires (pays du CAD de l'OCDE et États membres de l'Union européenne)	Tableau synoptique	Tableau synoptique
Recettes (en millions de dollars É.-U.) : ressources ordinaires/autres ressources (opérations ordinaires)/autres ressources (opérations d'urgence) <sup>o</sup>	2004 : 791/796/391	Conformément au plan financier
Pourcentage des autres ressources (opérations ordinaires)/autres ressources (opérations d'urgence) correspondant à un financement thématique	Autres ressources – opérations ordinaires : 15 % (2009) Autres ressources – opérations d'urgence : 10 % (2009)	À préciser

<i>Principaux indicateurs de résultats</i>	<i>Niveau de référence (année)</i>	<i>Cible (pour 2013, sauf indication contraire)</i>
<b>Cohérence de l'action de l'ONU</b>		
Pourcentage de descriptifs de programme de pays dont la matrice de résultats est en harmonie avec celle du PNUAD, conformément à l'évaluation externe	74 % (2007)	Au minimum 90 %
Nombre d'employés/employées de l'UNICEF occupant la fonction de coordonnateur résident	12 (2008)	s.o.
Pourcentage de fonds alloués aux programmes dans les plans de travail qui sont également financés par au moins un autre organisme des Nations Unies	3,3 % (2006)	Au minimum 5 %
<b>Résultats de l'évaluation de la gestion des risques et pratiques en la matière</b>		
Respect général des normes établies par l'Institut des auditeurs internes standard, selon les résultats des examens indépendants périodiques de la qualité du système de vérification interne des comptes	Respect partiel (2007)	Respect général des normes
Nombre de bureaux et de divisions ayant plus de 18 mois de retard dans l'application des recommandations d'audit	12 (2006)	<10 chaque année
Pourcentage des plaintes examinées et classées dans les six mois	44 % (2008)	>80 %
Pourcentage d'évaluations institutionnelles ayant reçu une réponse officielle de l'administration	79 % (2005)	>95 %
Évaluations jugées satisfaisantes ou mieux au vu des normes de l'ONU	78 % (2005)	>90 %

<sup>1</sup> Le niveau de référence est à déterminer car l'indicateur a été légèrement modifié. L'indicateur actuel est « Pourcentage des pays où le programme de l'UNICEF a fait l'objet d'un examen et/ou d'une auto-évaluation du point de vue de l'égalité des sexes dans le cadre du cycle de programmation en cours ». Plus de 55 % des pays avaient déjà été examinés ou auto-évalués fin 2009 (voir E/ICEF/2010/12).